MUSÉE CANADIEN *des* DROITS *de la* PERSONNE

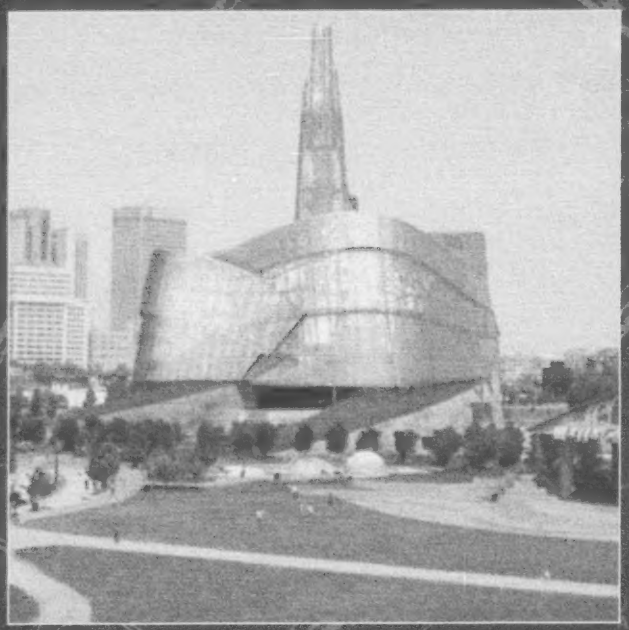

MCDP / RAPPORT ANNUEL 2008–2009

PREMIER RAPPORT ANNUEL 2008 2009

Canada

MUSÉE CANADIEN *des* DROITS *de la* PERSONNE

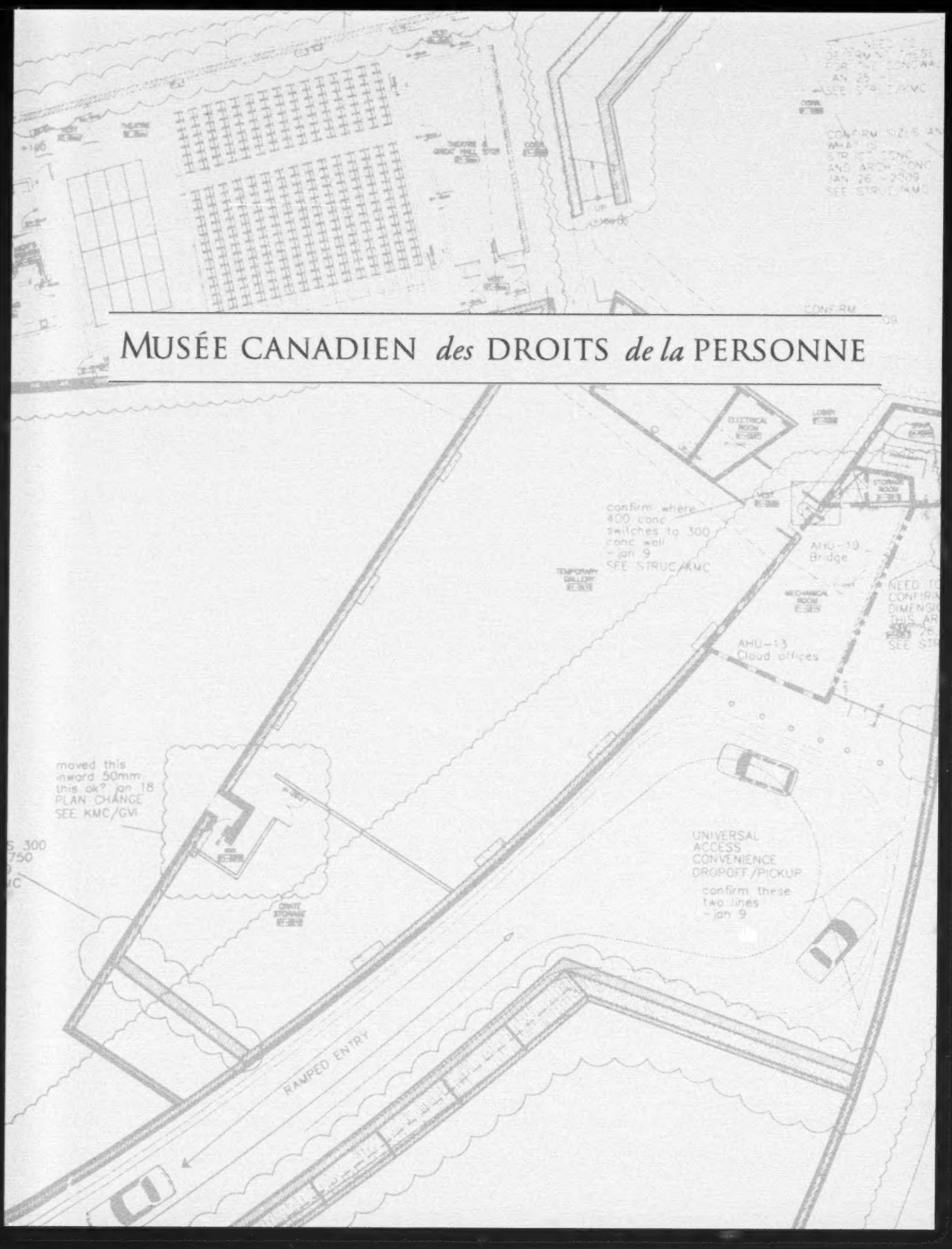

MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE

Premier

RAPPORT ANNUEL 2008-2009

Musée canadien des droits de la personne
Siège social intérimaire
269, rue Main
Winnipeg (Manitoba)
R3C 1B3
(204) 289-2000
1-877-877-6037
www.museedesdroitsdelapersonne.ca

Conception: samourai.ca
Gestion de projet: Communicateurs du Fauve — fauve.qc.ca
Photos: John Johnston Photography
et David Lipnowski Photography
ISBN: 978-0-9813127-0-5
Impression: Au Point Reprotech
Imprimé au Canada
30 juin 2009

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

C'est avec une immense fierté que je présente, au nom de mes collègues du Conseil d'administration du Musée canadien des droits de la personne, ce tout premier Rapport annuel du Musée, qui décrit les progrès remarquables accomplis depuis que le Musée est devenu société d'État le 10 août 2008. Plus tôt cette année-là, le gouvernement fédéral avait ajouté un chapitre à l'histoire des droits de la personne en déposant devant le Parlement un projet de loi visant à constituer le Musée canadien des droits de la personne (MCDP). La Loi modifiant la *Loi sur les musées*, qui a reçu l'assentiment royal le 13 mars 2008, créait le premier établissement culturel national depuis la fin des années 1960 et marquait l'histoire en faisant de ce dernier le premier à être situé hors de la région de la Capitale nationale. Une fois nommé le 26 août 2008, le Conseil d'administration s'est réuni pour la première fois et a entrepris son travail avec ferveur dès le 3 septembre 2008.

À ce moment, nous avons eu le bénéfice de pouvoir compter sur l'important travail préparatoire accompli au cours des années précédentes, alors que le regretté Israel Harold (Izzy) Asper rêvait pour Winnipeg d'un musée consacré à l'exploration des questions de droits de la personne au Canada et ailleurs dans le monde. Les Amis du Musée canadien des droits de la personne non seulement ont stimulé l'intérêt et l'appui financier du secteur privé, mais leurs efforts et leur engagement ont fait en sorte que nous étions en excellente position pour prendre quelques décisions importantes. Au cours de la première réunion du Conseil d'administration, ce fut pour nous un grand privilège que d'assister à la présentation des visions respectives du Musée de l'architecte de renommée mondiale Antoine Predock et du concepteur d'expositions Ralph Appelbaum, deux personnes dont les travaux nous avaient été recommandés par les Amis.

Nous avons aussi grandement bénéficié de l'engagement de la ministre du Patrimoine canadien et de ses responsables et avons tiré des leçons et des conseils de grande valeur du travail effectué par le Comité consultatif ministériel mis sur pied en octobre 2007, qui a largement consulté la population canadienne et préparé 78 recommandations couvrant une vaste gamme de sujets.

Après de longues délibérations au cours de plusieurs réunions du Conseil d'administration, nous avons convenu d'approuver le concept extraordinaire et inspirant d'Antoine Predock et nous nous sommes joints au Premier ministre, au Premier ministre du Manitoba et à l'adjoint du maire de Winnipeg dans le cadre d'une cérémonie de première pelletée de terre le 19 décembre 2008, afin de souligner le début de la construction des installations du Musée à La Fourche de Winnipeg, lieu de rencontre historique et plusieurs fois millénaire. Avant de procéder au lancement, vu l'importance de l'endroit, des fouilles archéologiques ont été effectuées en conformité avec les exigences de la *Loi sur les richesses du patrimoine* du Manitoba. Il s'agit des plus importantes fouilles archéologiques jamais effectuées à ce jour sur le site de La Fourche.

Le contenu du Musée en sera à la fois l'âme et le cœur. Le Conseil d'administration définit l'orientation stratégique qui guidera le développement de la programmation du Musée. Nous avons clairement stipulé que celle-ci doit inspirer, défier et toucher le cœur et l'esprit des personnes qu'elle rejoindra et qu'elle devra sensibiliser le monde entier aux conséquences des préjugés, tout en sensibilisant le public au rôle que chaque personne peut jouer dans la promotion de la dignité et des droits de tous les citoyens du monde. À partir de cette orientation, le Musée utilise les connaissances et l'expertise de son personnel et du secteur privé afin de peaufiner un plan d'exposition et de développer des expositions de classe mondiale qui feront du Musée une destination nationale et internationale, ainsi qu'un centre d'apprentissage.

Alors que nous développons la programmation du Musée, nous sommes pleinement conscients que les sujets dont nous traiterons entraînent avec eux une gamme variée de points de vue profondément enracinés et légitimes. Ces points de vue parfois convergent, parfois divergent et entrent en conflit; notre objectif consiste à nous assurer qu'ils soient traités dans un environnement de respect et présentés équitablement et ouvertement.

Nous avons investi des efforts considérables dans la création d'une nouvelle société d'État qui respecte les attentes du gouvernement et de la population canadienne en matière de saine gouvernance, de comportement éthique et d'excellence de sa gestion. Nos principales priorités ont été de mettre sur pied un cadre efficace de politiques et de procédures favorisant la saine gouvernance et de recruter le talent et l'expertise nécessaires à la réalisation de nos objectifs. Nous collaborons avec le gouvernement du Canada afin de recruter le premier directeur/président-directeur général du Musée et avons nommé Patrick O'Reilly à titre de directeur général, tout en lui déléguant de façon intérimaire les pouvoirs normalement dévolus au directeur/président-directeur général. Mes collègues partagent ma profonde reconnaissance et mon appréciation envers Patrick pour son leadership exemplaire et son soutien au cours de cette période cruciale de démarrage. Nous apprécions aussi sincèrement le dévouement et l'engagement de l'équipe, petite mais exceptionnelle, de directeurs et de personnel qui a travaillé sans relâche au cours des derniers mois.

Nous sommes aussi profondément reconnaissants envers les Amis, les donateurs privés, les gouvernements du Canada, du Manitoba et de Winnipeg et aussi envers les contribuables canadiens pour leur appui à ce projet de musée. Le MCDP est le premier musée national canadien créé à partir du financement des gouvernements provincial et municipal ainsi que de dons importants du secteur privé. Tout au long des processus de conception et de développement de l'architecture et du contenu, le Musée a bénéficié d'une relation étroite et productive avec les Premières nations, particulièrement les signataires du Traité 1, sur les terres ancestrales sur lesquelles le Musée sera érigé. Le Conseil d'administration comprend l'immense responsabilité qui lui revient dans la gestion de ces ressources et son imputabilité envers les nombreux intervenants pour les résultats.

Ce rapport annuel décrit les résultats que nous avons atteints en comparaison avec les objectifs fixés dans notre premier Plan d'affaires, dont le sommaire a été déposé devant le Parlement en février 2009. Bien que nous soyons extrêmement fiers des incroyables réalisations accomplies à ce jour, nous sommes conscients des défis qui nous attendent. Nous comprenons et respectons les importantes responsabilités qui nous ont été confiées. Nous savons qu'en faisant de ce rêve une réalité, nous apportons une contribution importante à l'identité canadienne. Nous sommes reconnaissants de cette occasion unique et historique. Mais par-dessus tout, nous avons hâte d'accueillir des visiteurs au sein de cet endroit parmi les plus spectaculaires au Canada et qui est appelé à devenir le symbole de la lutte à finir entre la défense des droits de la personne dans le monde entier et tout au long de l'histoire et le rôle important que joue le Canada dans ce cheminement.

Arni C. Thorsteinson
Président du Conseil d'administration
Musée canadien des droits de la personne

MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En février 2008, le Parlement adoptait la constitution du Musée canadien des droits de la personne à titre de musée national en entérinant la Loi modifiant la *Loi sur les musées*. Cette loi a reçu l'assentiment royal le 13 mars 2008. À peine un an plus tard, et seulement huit mois après la proclamation de la Loi par la Gouverneure générale, nous sommes extrêmement fiers d'avoir l'occasion de présenter ce sommaire des réalisations exceptionnelles accomplies en aussi peu de temps.

Par la création du Musée, nous reconnaissons le rôle important que nous jouons dans le développement de notre pays et dans la diffusion du rôle que notre pays a joué en promotion des droits de la personne, de la règle de droit, de la liberté et de la démocratie. À bien des égards, le MCDP est une première au Canada. Il s'agit du premier musée national canadien créé depuis l'année du Centenaire, le premier à être situé hors de la région de la Capitale nationale et le premier créé avec le soutien financier d'une province, d'une ville, du secteur privé et d'organismes non gouvernementaux. Il est aussi unique par le fait qu'il a d'abord été conçu à titre d'entreprise privée, au sein de laquelle les Amis du MCDP et leurs supporteurs ont investi beaucoup de temps, d'efforts et d'argent. Il sera également le tout premier « musée d'idées » au Canada, car au lieu de porter sur une collection d'artéfacts, il sera centré sur l'interprétation d'idées entourant des sujets délicats et complexes. On croit également qu'il pourrait être parmi les premiers, sinon le premier musée du monde, à être consacré au sujet des droits de la personne et au rôle du Canada dans la promotion des droits de la personne, de la règle de droit, de la liberté et de la démocratie.

L'ampleur des défis inhérents à tous ces précédents ne doit pas être sous-estimée. Chacun d'entre eux représente une tâche colossale en soi. Leur ensemble est titanesque. Nous avons été confrontés à la tâche difficile de développer un contenu de calibre mondial destiné à sensibiliser le monde entier aux conséquences des préjugés et à la promotion du respect, à la compréhension et à la conscientisation de chacun et chacune d'entre nous quant au rôle que nous pouvons tous jouer afin de favoriser la dignité et les droits de tous les citoyens du monde. Nous avons dû choisir et devons ériger un concept architectural iconique et incroyablement complexe, digne du contenu qu'il doit héberger et appelé à devenir un monument hautement apprécié. Il a fallu créer de toutes pièces la première société d'État constituée par le gouvernement fédéral depuis une génération, qui plus est hors de la région de la Capitale nationale, au moment où les attentes du public en matière d'imputabilité et de transparence atteignent des sommets encore jamais vus.

Malgré la nature herculéenne du travail qui nous attend, en plus du fait que nous commençons à peine à pourvoir les postes clés nécessaires à attaquer cet immense projet, nous avons accompli avec excellence ce que nous nous étions proposé de faire dans le cadre de notre premier Plan d'affaires. Nous avons choisi Ralph Appelbaum Associates à titre de concepteur des expositions et nous lançons présentement une série de consultations et d'occasions de recueillir des témoignages à l'échelle pancanadienne, qui auront lieu tout au long de 2009, afin de définir et d'améliorer le contenu et le concept du Musée. Nous avons terminé les étapes complexes de développement du concept et d'ingénierie de valeur du concept architectural extraordinaire d'Antoine Predock, finalisé les ententes contractuelles avec les architectes, les ingénieurs et les gestionnaires de construction, ainsi que préparé un échéancier détaillé de construction et un plan de projet comprenant la gestion des risques. La construction a commencé au début d'avril 2009 et nous prévoyons ouvrir les portes des installations en 2012. Nous avons aussi fait des pas de géant en matière de pratiques, de procédures et de systèmes de gouvernance nécessaires à la saine gestion et à l'imputabilité.

À chacune de ces étapes, nous avons aussi impliqué des collègues et une grande variété d'intervenants, avec lesquels nous avons tissé des liens importants. Nous sommes extrêmement reconnaissants pour les conseils, les avis et la valeur ajoutée dont nous avons bénéficié de la part d'autres établissements culturels de Winnipeg, du Canada et de l'étranger, ainsi que de la part des groupes d'intérêt et des personnes qui partagent notre engagement à améliorer les connaissances et la sensibilisation du monde entier envers le coût exorbitant des préjugés et de l'intolérance.

Rien de ce qui précède n'aurait pu être accompli sans l'engagement et le dévouement intarissables de l'équipe de personnes qui se sont jointes à nous depuis septembre 2008. Bien que nous poursuivions encore nos efforts de recrutement, nos réalisations témoignent de l'enthousiasme, de la persévérance et des longues heures que chacune des personnes ayant travaillé au sein du Musée à titre permanent ou contractuel, à temps complet ou partiel, a consacrées au cours des premières étapes de ce cheminement historique. J'aimerais profiter de l'occasion pour leur exprimer ma sincère reconnaissance pour les succès retentissants que nous avons pu obtenir ensemble.

Nous partageons un même engagement à contribuer à la croissance de notre pays par la création d'un musée, de son bâtiment comme de son contenu, qui soit accessible, invitant pour tous et catalyseur d'action. Nous désirons en faire une destination nationale et internationale qui encourage la réflexion et le dialogue sur les enjeux des droits de la personne et qui mène à un plus grand respect des droits des autres.

Patrick O'Reilly
Directeur général
Musée canadien des droits de la personne

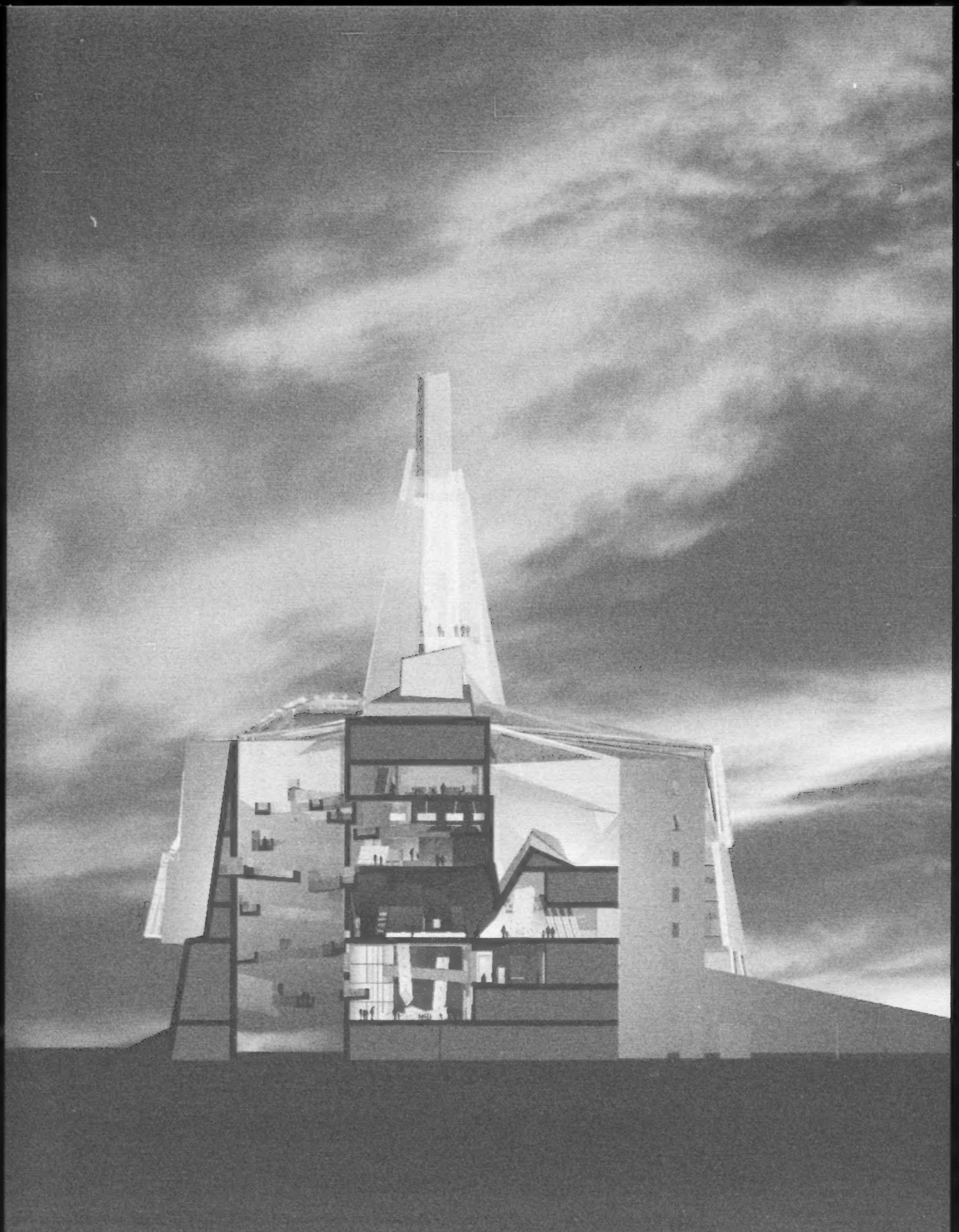

TABLE DES MATIÈRES

À propos du Musée canadien des droits de la personne **8**
Mandat 8
Vision 8
Valeurs 8

Un rêve devenu réalité. **9**

Gouvernance corporative. **10**
Conseil d'administration 10
Directeurs 10

Priorités stratégiques **11**
Activités principales 11

Rendement en fonction des objectifs **12**
Activité de programme 1 : contenu et programmation du Musée 12
Activité de programme 2 : installations 14
Activité de programme 3 : gérance et gestion corporative 16

L'année qui vient **18**

Commentaires et analyse de la direction. **19**
Contexte 19
Survol du budget d'exploitation : 20
Budget d'exploitation : résultats en fin d'exercice 20
Budget d'exploitation : aperçu 20
Le projet de construction : aperçu 22
Le projet de construction : budget 22
Projet de construction : gestion du risque 23

Responsabilité de la direction en matière d'états financiers **25**

Rapport des vérificateurs **26**

États financiers **27**
Bilan 27
État des variations des capitaux propres 28
État des résultats et du résultat étendu 29
État des flux de trésorerie 30

Notes complémentaires aux états financiers **31**

À PROPOS DU MUSÉE CANADIEN DES DROITS DE LA PERSONNE

Mandat

La mission du Musée consiste à étudier le sujet des droits de la personne, avec une attention spéciale mais non exclusive au Canada, afin de faire mieux comprendre au public la question des droits de la personne, de promouvoir le respect des autres et de favoriser la réflexion et le dialogue.

Les musées nationaux jouent un rôle fondamental, seuls ou en collaboration avec d'autres musées ou institutions analogues, dans la conservation et la promotion, dans l'ensemble du Canada et à l'étranger, du patrimoine du Canada et de tous ses peuples, de même que dans la constitution de la mémoire collective de la population canadienne et dans l'affirmation de l'identité canadienne ainsi qu'en tant que source d'inspiration, de recherche, d'apprentissage et de divertissement appartenant à tous les Canadiens et à toutes les Canadiennes.

Vision

Le Conseil d'administration a entrepris l'importante tâche de développer une déclaration de mission destinée à articuler le rôle unique du MCDP en matière de promotion des droits de la personne au Canada et à l'étranger. Bien que ce travail ne soit pas encore complété, le Conseil d'administration a établi les principes fondamentaux suivants :

- *Le Musée canadien des droits de la personne inspirera, confrontera et touchera les visiteurs sur le plan émotif de façon à promouvoir le respect, la compréhension et la sensibilisation au rôle que chaque personne peut jouer dans l'avancement de la dignité et des droits de tous les citoyens du monde;*
- *Le Musée sera accessible et accueillant pour tous et catalyseur d'action, le contenu bilingue des expositions et de la programmation éducative du Musée aura un impact transformateur sur l'esprit et le cœur des personnes rejointes;*
- *Le Musée sera une destination nationale et internationale exceptionnelle qui encourage la réflexion et le dialogue au sujet des questions de droits de la personne, sensibilisera le monde entier aux conséquences des préjugés et favorisera un plus grand respect des droits des autres;*
- *Le Musée ne reculera pas devant la controverse. Il reconnaîtra et présentera une grande variété de points de vue légitimes sur des questions sensibles de façon équitable et ouverte et encouragera le débat public; et*
- *La programmation du Musée sera hébergée dans un bâtiment magnifique et inspirant digne de son contenu et qui deviendra le symbole international à la fois de la lutte incessante pour la défense des droits de la personne et du rôle important du Canada dans ce cheminement.*

Valeurs

Le Conseil d'administration a aussi entrepris l'importante tâche de définir une déclaration claire des valeurs uniques au Musée et de convenir des moyens par lesquels l'organisation épousera ces valeurs dans ses gestes et ses décisions de tous les jours. Bien que ce travail ne soit pas encore achevé, la déclaration tiendra compte de l'engagement du Canada envers la démocratie, la liberté, les droits de la personne et la règle de droit. Elle reflétera aussi les valeurs organisationnelles telles que l'objectivité, l'innovation, l'équité et l'inclusion. Le statut du Musée à titre d'établissement national lui confère également un ensemble de principes d'imputabilité et de transparence, d'accessibilité et d'implication nationale, de collaboration, de citoyenneté corporative ainsi que de recherche et d'enseignement bien fondés.

UN RÊVE DEVENU RÉALITÉ

Le Musée tire son origine du rêve du regretté Israel Asper, qui envisageait de créer à Winnipeg un musée consacré à l'exploration des questions de droits de la personne au Canada et sur la scène internationale, à la fois du point de vue historique et actuel. En 2002, les Amis du Musée canadien des droits de la personne Inc. (les Amis) ont été enregistrés à titre de fondation de bienfaisance afin de promouvoir la création du Musée des droits de la personne, qui devait être érigé à La Fourche, un lieu de rencontre historique des peuples autochtones, situé au confluent des rivières Rouge et Assiniboine. Les Amis ont effectué une étude de faisabilité, largement financée par le gouvernement fédéral, qui confirmait qu'un musée consacré aux droits de la personne et érigé à Winnipeg représentait une proposition viable.

En 2003, afin de signaler son grand appui envers le projet de Musée, le gouvernement du Canada annonçait un engagement de 30 millions de dollars pour la capitalisation, dont trois millions de dollars prévus pour la planification seraient versés sur le champ et 27 millions de dollars placés en fiducie en vue de la construction du bâtiment et des coûts connexes, sous la supervision de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada (DEO). Au cours des deux années suivantes, les Amis ont effectué une importante campagne de financement et lancé un concours international d'architecture supervisé par des comités d'examen technique et architectural. En 2005, les Amis ont annoncé que le gagnant du concours était la firme Antoine Predock Architects. La même année, le gouvernement fédéral a engagé une somme additionnelle de 70 millions de dollars en financement de capitalisation.

En avril 2007, le Premier ministre annonçait l'intention du gouvernement de constituer le nouveau Musée à titre d'établissement culturel national, par voie d'amendement à la *Loi sur les musées*, en contribuant au projet de construction des installations du Musée et en défrayant les coûts d'exploitation estimés à 21,7 millions de dollars annuellement. À ce moment, le gouvernement a aussi signé une lettre d'intention avec les quatre intervenants publics et privés qui convenaient de contribuer au projet de capitalisation.

Ces dispositions furent confirmées dans l'Entente définitive historique, signée par le ministre du Patrimoine canadien au nom du gouvernement du Canada et par les quatre intervenants le 1er février 2008. L'Entente prévoyait la création du premier musée national canadien par des contributions significatives d'une province, d'une municipalité et de donateurs privés. L'Entente définitive stipulait en détail les termes, les dispositions et les conditions des contributions des parties et stipulait que l'entière responsabilité de la direction stratégique du Musée revient au Conseil d'administration.

En octobre 2007, le gouvernement du Canada nommait un Comité consultatif chargé de présenter des recommandations au premier Conseil d'administration par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien. Le Comité consultatif a largement consulté la population canadienne par l'entremise de groupes de discussion et d'Internet, recueillant les points de vue de plus de 2 500 personnes et groupes. Le Comité a présenté son rapport en mars 2008. L'avis du Comité aura été d'une valeur inestimable pour le Conseil d'administration.

ENGAGEMENTS ENVERS LE PROJET DE CAPITALISATION PRÉVUS À L'ENTENTE DÉFINITIVE :

- *Le gouvernement du Canada : 100 millions de dollars en espèces;*
- *La province du Manitoba : 40 millions de dollars en espèces;*
- *La Ville de Winnipeg : 20 millions de dollars, dont des contributions en espèces et en nature;*
- *Les Amis du Musée des droits de la personne : 105 millions de dollars; et*
- *La Forks Renewal Corporation : transfert de la propriété des terrains de La Fourche de Winnipeg au gouvernement fédéral uniquement aux fins du Musée.*

Le 11 février 2008, le gouvernement du Canada déposait un projet de loi devant le Parlement dans le but de constituer le Musée canadien des droits de la personne (MCDP). La *Loi modifiant la Loi sur les musées*, qui a reçu l'assentiment royal le 13 mars 2008, créait aussi le Musée à titre de premier musée national créé depuis les années dix-neuf cent soixante et le premier situé à l'extérieur de la région de la Capitale nationale. Cette loi est entrée en vigueur le 10 août 2008 et le gouvernement a nommé le premier Conseil d'administration du Musée le 26 août 2008. Le Musée canadien des droits de la personne fait partie du portefeuille de Patrimoine Canada et se rapporte au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

GOUVERNANCE CORPORATIVE

Le Musée canadien des droits de la personne est une entité juridique distincte appartenant entièrement à l'État et fonctionnant de façon indépendante du gouvernement dans ses opérations quotidiennes, ses activités et sa programmation. En vertu de la *Loi sur les musées*, le Conseil d'administration sert d'organe de gouvernance et est responsable devant le Parlement de la gérance du Musée, par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. La loi prévoit un Conseil d'administration composé de 11 membres, indépendant de la direction du Musée, chargé de l'orientation et de la supervision et nommé par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre.

Le Conseil d'administration délègue le pouvoir de gestion des opérations journalières du Musée au directeur/président-directeur général de la société, et tient la direction responsable de la gestion journalière du rendement du Musée, de sa viabilité à long terme et de l'atteinte de ses objectifs. Le gouvernement, appuyé par le Conseil d'administration, a lancé des recherches afin de recruter le premier directeur/président-directeur général de la société. En l'absence du directeur/président-directeur général pendant les premiers mois d'existence du Musée, le Conseil d'administration a nommé un directeur général qu'il a temporairement autorisé à endosser les fonctions essentielles normalement attribuées au directeur/président-directeur général.

Le Musée est assujetti au Cadre de gouvernance et de responsabilité des sociétés d'État en vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Musée est aussi tenu de respecter toute une gamme de dispositions provenant d'autres statuts, dont notamment la *Loi fédérale sur l'imputabilité*; la *Loi sur l'accès à l'information*, le *Code criminel du Canada*; la *Loi sur les langues officielles* et la réglementation connexe; ainsi que le *Code canadien du travail*, entre autres.

Le Musée s'est engagé à respecter et à dépasser les pratiques exemplaires reconnues en matière de gouvernance corporative. Pour ce faire, il a commencé à mettre en place les politiques, les procédures et les systèmes qui favorisent la saine gestion et l'imputabilité, notamment la clarté des objectifs et des attentes, des lignes de responsabilité claires, la transparence dans la mise en application des lois et le respect des règles, ainsi qu'une culture fondée sur de solides principes éthiques. Au cours de sa première réunion, le Conseil d'administration a adopté une politique sur la gouvernance afin de définir son mandat, ses devoirs, ses responsabilités, ses pouvoirs et son rôle. Au cours d'une de ses premières réunions, une spécialiste externe du domaine a offert au Conseil d'administration une orientation complète sur le régime de gouvernance des sociétés d'État.

Le Conseil d'administration s'est aussi engagé à fonctionner en tout temps de façon à respecter ou à dépasser les attentes du public et du personnel en matière de leadership sain, éthique et fondé sur les valeurs. À titre de titulaires de charge publique, les membres du Conseil d'administration sont tenus de se conformer aux dispositions fédérales de la *Loi sur les conflits d'intérêts*; ils ont aussi adopté un Code de déontologie qui définit les principes régissant la conduite des membres du Conseil d'administration, individuellement et dans leurs prises de décision collectives.

Conseil d'administration

Au 31 mars, 2009

Président

- Arni C. Thorsteinson, C.F.A., L.L.D.
  Winnipeg, Manitoba

Vice-président

- Vacant

Membres

- Gail Asper, O.C., O.M., LL.D. (Hon.)
  Winnipeg, Manitoba
- Bill Barkley, F.C.M.A.
  Victoria, Colombie-Britannique
- Ronald Corey, O.C.
  Westmount, Québec
- L'Hon. Constance R. Glube, O.C., O.N.S., Q.C.
  Halifax, Nouvelle-Écosse
- Vim Kochhar, O.Ont, O.M.C.
  Toronto, Ontario
- Dr Yves Laberge, Ph.D.
  Québec, Québec
- Dr Wilton Littlechild
  Hobbema, Alberta

Directeurs

Directeur/président-directeur général

- Vacant

Directeur général

- Patrick O'Reilly

Directrice des finances

- Susanne Robertson, CA

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Le principal objectif du Musée consiste à réaliser le mandat qui lui a été confié par le Parlement de la façon la plus efficace possible. Dans le cadre de son premier Plan d'affaires, que le gouvernement a adopté en septembre 2008, on retrouvait un plan quinquennal conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ce plan identifiait les priorités stratégiques du Musée, mais portait principalement sur les plans des premiers mois entre la nomination du Conseil d'administration et le terme de l'exercice fiscal. On y identifiait les trois priorités stratégiques suivantes :

- Gérer tous les aspects du projet de construction du bâtiment de façon saine, transparente et responsable, dans le respect des échéances et du budget, en employant des pratiques efficaces de gestion du risque à toutes les étapes;

- Développer le contenu et la programmation du Musée par la consultation continue et l'implication d'organismes et d'individus de partout au Canada, notamment, entre autres, l'apport de précieux offert par le Comité consultatif; et

- Adopter des pratiques de gouvernance et de gérance saines et efficaces qui facilitent l'utilisation des ressources conformément aux priorités et la pleine imputabilité des résultats face à la population canadienne; retenir les ressources humaines nécessaires à la fois pour la transition et à long terme.

Activités principales

Tel qu'exigé de tout organisme fédéral, le MCDP a développé une Architecture d'activités de programme (AAP). Cette AAP contient trois activités principales et leurs sous-activités respectives :

Contenu et programmation du Musée :

- Recherche et enseignement bien fondés
- Expositions et programmation éducative accessibles et invitantes
- Diffusion, engagement et service à l'échelle nationale
- Solides activités de marketing et de communication

Installations :

- Construction du capital
- Opérations du bâtiment

Gérance et gestion corporative :

- Gouvernance corporative
- Administration
- Génération de revenus et financement par le secteur privé

RENDEMENT EN FONCTION DES OBJECTIFS

TOUT LE MONDE A LE DROIT : UN CANADIEN ET LES MOTS QUI ONT CHANGÉ LE MONDE

Le 10 décembre 2008 marquait le 60e anniversaire de la signature de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Afin de souligner cette étape importante, le Musée canadien des droits de la personne lançait sa première exposition virtuelle intitulée : **Tout le monde a le droit : un Canadien et les mots qui ont changé le monde.** Cette exposition fut présentée en première dans le cadre de la Conférence jeunesse de la Journée des droits de la personne organisée par le chapitre de Winnipeg des Nations Unies du Canada, sur le campus de l'Université de Winnipeg.

Développée en trois mois à peine après le début des opérations du Musée et trois ans avant l'inauguration des installations, **Tout le monde a le droit** explore la vie du Canadien John Peters Humphrey. Peu de personnes connaissent le rôle que ce professeur de droit a joué. Ses efforts ont porté les questions de droits de la personne à l'attention de la communauté internationale au cours du 20e siècle. Humphrey fut le principal auteur de la Déclaration universelle des droits de la personne, adoptée par les Nations Unies en 1948. Il a offert au monde une vision partant du principe que tous les êtres humains, par leur essence, sont nés libres et égaux en droits et en dignité. Cette exposition peut être vue sur le site Web du Musée.

Dans son premier Plan d'affaires, le MCDP a défini, pour chacune des activités de programme, un ensemble de résultats clés à atteindre d'ici la cinquième année du Plan, ainsi que des engagements spécifiques pour ses sept premiers mois d'opérations. Le Musée est sur la bonne voie en vue de réaliser ses plans tels que décrits. Les objectifs, les résultats clés et les réalisations de chaque activité sont mentionnés ci-après.

ACTIVITÉ DE PROGRAMME 1 : CONTENU ET PROGRAMMATION DU MUSÉE

Objectif : Faire en sorte que le contenu et la programmation du Musée soient développés par l'entremise de la consultation et de l'engagement continus des Canadiens et des Canadiennes, notamment et entre autres par le travail de grande valeur accompli par les Amis du MCDP et le Comité consultatif ministériel sur le MCDP.

RÉSULTAT CLÉ :

Le Musée développe des expositions et une programmation éducative accessibles et invitantes qui favorisent la réflexion et le dialogue.

RÉALISATIONS :

Le MCDP a réalisé les projets suivants :

- Lancement de sa première exposition virtuelle le 10 décembre 2008, à peine trois mois après le début de ses opérations. Cette exposition a :
  - Reçu un accueil très favorable;
  - Établi une présence muséologique mondiale;
  - Fourni une base pour le site Web du Musée;
  - Permis de tirer des leçons précieuses en matière de design et d'accessibilité, et
  - Permis de forger des partenariats solides, particulièrement avec les universités locales et les organismes nationaux membres du portefeuille du Patrimoine.
- Rétention des services du concepteur d'expositions de renommée mondiale Ralph Appelbaum Associates (RAA) afin de développer le plan d'exposition. Le Musée se trouve maintenant en bonne position pour lancer l'importante phase suivante, celle du développement des contenus;

- Création du Comité consultatif sur le contenu (CCC) afin de diriger les consultations et la cueillette de témoignages partout au Canada, et ce dès le printemps 2009; et

- Début du processus de recrutement du personnel de direction curatoriale. Ce personnel aura un rôle unique à jouer et les habiletés appropriées comme les compétences essentielles y sont critiques. Le Musée a retenu les services de LORD Cultural Resources afin de fournir l'expertise curatoriale entre temps.

Résultat clé :

Le Musée développe une approche de diffusion, d'implication et de service à l'échelle nationale.

Réalisations :

Le Musée a réalisé les projets suivants :

- Développement d'une stratégie complète d'implication du public et de diffusion nationale visant à faire participer les Canadiens et les Canadiennes de toutes les régions du pays, à recueillir leurs histoires destinées à former la base du programme d'expositions et à renforcer les liens avec ses principaux intervenants;

- Implication des intervenants essentiels et diversifiés, en s'efforçant de bien situer le Musée au sein de leurs collectivités. Il s'agit notamment des Autochtones et des Premières nations, de la communauté francophone locale de Winnipeg, de personnes et d'organismes clés représentant les personnes handicapées, une vaste gamme de groupes ethnoculturels et autres;

- Mise sur pied d'un site Web préliminaire; et

- Diffusion publique par Internet au moyen de l'exposition virtuelle, plusieurs années avant l'ouverture du bâtiment.

Résultat clé :

Le Musée développe un cadre de référence pour la recherche et l'enseignement bien fondés.

Réalisations :

- Dans son Plan d'affaires, le MCDP prévoyait que ce travail exigerait une réflexion importante et par conséquent, ne pourrait pas commencer au cours de la première année partielle d'opérations. Cette tâche demeure une des priorités de l'exercice suivant.

Résultat clé :

Le Musée recueille une bonne part de sensibilisation et de soutien public par l'entremise de solides activités de marketing et de communication.

Réalisations :

Le Musée a réalisé les projets suivants :

- Recrutement du personnel essentiel afin de diriger les communications, l'implication du public, le marketing et les partenariats;

- Implantation d'une vaste gamme de stratégies de communications et de relations avec les médias, notamment plusieurs activités publiques destinées à sensibiliser le public au Musée, dont le lancement de l'exposition virtuelle et la cérémonie de première pelletée de terre annonçant le début des travaux de construction;

- Début du développement de sa stratégie d'image de marque;

- Augmentation de sa visibilité par l'entremise d'un certain nombre de conférences et d'allocutions nationales, dont une présence efficace et très remarquée à la conférence annuelle de l'Association canadienne des musées en mars 2009;

- Début d'un exercice d'analyse des besoins sur Internet afin de mieux évaluer les exigences du Musée à court et à long terme sur Internet;

- Création de partenariats avec plusieurs intervenants locaux importants, dont Travel Manitoba, Destination Winnipeg, des associations individuelles et des opérateurs de visites guidées; le Musée était bien en vue à « Rendez-Vous Canada » — l'activité de marketing internationale par excellence du Canada, à Calgary en mai 2009 et dominera l'édition de Winnipeg, en 2010;

- Entente avec « Manitoba Homecoming 2010 » afin d'afficher un compte à rebours en vue de l'inauguration du Musée et d'organiser des activités reliées aux droits de la personne comme des concerts, des festivals de film; et

- Négociations en vue d'une présence significative à la « Maison du Manitoba » lors des Jeux olympiques et paralympiques 2010 de Vancouver.

Activité de programme 2 : Installations

Objectif : Faire en sorte que tous les aspects du projet de construction du bâtiment soient gérés de façon saine, transparente et responsable, dans le respect des échéances et du budget, en utilisant des pratiques efficaces de gestion de projet et de gestion des risques à toutes les étapes.

Résultats clés :

Les décisions relatives au concept du bâtiment ont entraîné la construction d'installations iconiques convenant au mandat et aux objectifs du Musée et qui demeureront un symbole pour plusieurs générations;

Les décisions relatives au bâtiment sont bien fondées, appuyées sur une analyse et une étude appropriées et capables de soutenir l'examen public, tout en offrant une durabilité opérationnelle efficace à long terme.

Réalisations :

Après une étude approfondie, le Conseil d'administration adoptait le magnifique concept architectural d'Antoine Predock, choisi au départ dans le cadre d'un concours d'architecture rigoureux et transparent organisé par les Amis. Le bâtiment est conçu afin de devenir une structure iconique de calibre mondial digne de son contenu et capable d'inspirer des générations de visiteurs tout en devenant le symbole international à la fois de la lutte à finir pour la défense des droits de la personne et du rôle du Canada dans ce cheminement.

La décision de procéder avec le concept Predock était fondée sur une analyse extensive, notamment :

- L'évaluation en profondeur des options d'ingénierie de valeur, en plus d'une évaluation complète des risques et des impacts; ce processus a permis d'importantes économies de coût tout en conservant l'intégrité du concept original;
- La prise en compte de diverses options d'ajouts, dont la certification LEED Argent;
- L'analyse détaillée et complète des coûts, rendue possible par le fait que l'étape de développement du concept avait été complétée avant que la décision ne soit prise;
- L'important travail continu de développement en collaboration avec les architectes, les ingénieurs et l'entrepreneur, qui a entraîné des améliorations au concept, comme une meilleure accessibilité pour les personnes handicapées; et
- Les conseils d'un spécialiste externe embauché à ces fins par le Conseil d'administration.

L'inauguration du bâtiment est prévue pour 2012.

Résultat clé :

Le projet de construction du bâtiment est assujetti à un régime de gestion de projet efficace, qui comprend une robuste stratégie de gestion des risques relatifs au projet.

Réalisations :

Le Musée a réalisé les projets suivants :

- La signature des ententes contractuelles avec PCL Constructors à titre de gestionnaire de la construction et Smith Carter Architects and Engineers à titre d'architecte exécutant; embauche d'un gestionnaire de projet expérimenté;
- Le développement d'un solide régime de gestion de projet fondé sur des pratiques exemplaires, qui comprend notamment :
  - Le développement d'un plan de projet détaillé comprenant la gestion du risque;
  - La finalisation d'un échéancier de construction aux fins d'appels d'offres; et
  - L'organisation de réunions régulières de l'équipe de projet afin de réviser l'échéancier et le budget.
- Le début du processus d'appels d'offres pour les principaux éléments de la construction; les appels d'offres se déroulent dans les délais prévus et seront complétés à 76 % d'ici le 30 juin 2009;
- La rédaction de tous les documents requis afin de finaliser le transfert des terrains; et
- La construction qui a été entreprise selon l'échéancier en avril 2009.

Le bâtiment proposé mesure environ 100 mètres de haut et consiste en douze étages indépendants, avec mezzanines. La superficie totale du bâtiment est de 24 154 m² (260 000 pi²). Bien que l'empreinte du bâtiment soit circulaire, il s'agit d'une masse très sculptée qui consiste en quatre structures dites « racines » qui la relient à la terre, d'une structure de nuage (aire glaçurée), d'une structure de montagne de pierre et de la tour de l'Espoir.

Résultat clé :

Le Musée implique la communauté autochtone aux moments appropriés tout au long des processus de conception et de construction.

Réalisations :

- Le Musée a régulièrement impliqué la communauté autochtone, y compris les Aînés et les leaders de la communauté, notamment afin de réviser les plans de construction du bâtiment et les fouilles archéologiques, ainsi que pour procéder à une bénédiction des lieux avant le début des fouilles; la communauté est fortement impliquée dans ce projet;
- Le Musée a aussi conçu et mis en place un « Comité de voisinage du chantier » afin de s'assurer d'entretenir de solides relations avec les principaux intervenants de La Fourche ; cette initiative offre une occasion supplémentaire de collaborer avec les communautés des Premières nations et les Métis.

Activité de programme 3 : Gérance et gestion corporative

Objectifs: Faire en sorte que le Musée adopte des pratiques de gouvernance et de gérance saines et efficaces tout en favorisant l'utilisation judicieuse des ressources en fonction des priorités et la pleine imputabilité des résultats face à la population canadienne et faire en sorte que le Musée recrute et retienne les ressources humaines nécessaires à la fois pour la transition et à long terme.

Résultat clé :

La société atteint et dépasse les normes reconnues de gouvernance corporative et met en place les politiques, procédures et systèmes qui favorisent la saine gestion et l'imputabilité, notamment :

- Clarté des objectifs et des attentes;
- Lignes de responsabilité clairement définies;
- Transparence dans la mise en application et le respect des règles; et
- Culture fondée sur de solides principes éthiques.

Réalisations :

Le MCDP s'est doté d'une solide fondation juridique et politique, notamment :

- Adoption de règlements qui définissent clairement les rôles respectifs du Conseil d'administration et de la direction;
- Définition des termes de référence du Comité exécutif, des comités de vérification et de projet de construction, des membres du Conseil d'administration au sein du Comité plénier chargé d'accomplir ces tâches jusqu'à la nomination d'un Conseil d'administration complet;
- Adoption de politiques corporatives en matière de gouvernance, d'investissement et de signature de contrats ainsi que d'un Code de déontologie afin de gouverner les actions;
- Adoption des résolutions nécessaires à faciliter le transfert des terrains de la part du Manitoba et de la Forks et préparation en vue de la libération des fonds détenus en fiducie;
- Définition claire des objectifs pour l'avenir; bien que le premier Plan d'affaires portait principalement sur les priorités à court terme, les plans ultérieurs définissent des objectifs sur un à cinq ans; et
- Début des travaux destinés à définir les déclarations de vision à long terme et de valeurs; ces travaux se poursuivront au cours de la prochaine année.

Résultat clé :

La société met en place des politiques, procédures et des systèmes favorisant la saine gestion et l'imputabilité.

Réalisations :

Le Musée a mis en place une fondation solide et efficace pour sa gestion financière, notamment :

- Embauche d'une directrice des finances expérimentée dès le premier jour d'opérations du Musée;
- Adoption d'un instrument de délégation financière dès la première réunion du Conseil d'administration;
- Obtention de l'adoption par le gouvernement des budgets à court terme d'opérations;
- Ouverture de comptes d'investissement et d'opérations, de systèmes de gestion financière et de contrôles internes; et
- Mise en place d'une relation solide avec le Bureau du vérificateur général.

Le Musée a aussi commencé à développer un cadre de référence et des politiques connexes en matière de gestion des ressources humaines, notamment un Code de déontologie et un Code de conflit d'intérêt à l'intention des employés.

Résultats clés :

La société attire et recrute le talent et l'expertise nécessaires à la fois pour la transition et à long terme;

La société offre un milieu de travail juste, valorisant, sain et sécuritaire ainsi qu'une force de travail productive, animée par de grands principes, durable, capable de s'adapter et représentative de la diversité inhérente à la société canadienne.

Réalisations :

Le gouvernement, appuyé par le Conseil d'administration, a approuvé le choix d'une firme de recherche de cadres afin d'aider au recrutement du premier directeur/président-directeur général du Musée. Le Conseil d'administration a nommé un directeur général auquel il a confié les responsabilités normalement dévolues au directeur/président-directeur général. Pendant l'intérim, le Musée a pris les mesures suivantes :

- Embauche d'une équipe de départ composée de 11 professionnels dévoués et rétention de l'expertise additionnelle par une variété de mécanismes temporaires et à court terme;
- Développement de choix de structures organisationnelles à l'intention du futur directeur/président-directeur général; ce travail reflète les conseils obtenus de la part d'autres « musées d'idées » et d'organismes culturels nationaux et locaux, tout en respectant les exigences de la transition et du long terme;
- Début du développement d'une structure de rémunération; finalisation de la recherche préliminaire sur le marché et préparation d'un appel d'offres pour de l'aide dans le développement de la structure salariale et de l'outil d'évaluation des postes;
- Tenue de sessions de recrutement à grand impact, principalement dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association canadienne des musées au printemps 2009;
- Début du processus destiné à combler les postes de direction afin de diriger la planification curatoriale et des expositions et embauche de consultants de renommée mondiale pendant l'intérim;
- Collaboration avec des organismes communautaires locaux, notamment ceux qui représentent les communautés francophone et autochtone, afin de solliciter leur appui dans le but de diversifier la main-d'œuvre du Musée;
- Signature d'un contrat avec un service de paye et obtention de l'autorisation de mettre en place les régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique fédérale; mise en place d'un programme temporaire et intérimaire d'assurance-groupe en attendant l'entrée en vigueur du régime fédéral;
- Inscription de la société auprès de Travail Canada en vue de la protection des travailleurs; et
- Ouverture de bureaux temporaires et début de l'aménagement de bureaux adéquats pour les trois années précédant l'ouverture du Musée en 2012.

Résultat clé :

La société se dote de la capacité de générer du financement continu de la part du secteur privé. Au moment de son inauguration, le Musée sera en mesure de générer des revenus.

Réalisations :

Le MCDP est le premier musée national canadien créé avec le soutien en financement de capitalisation des gouvernements provincial et municipal ainsi que du secteur privé. Les Amis du Musée canadien des droits de la personne, organisme créé en 2002 et avec lequel le Musée entretient une relation étroite, ont amassé plus de 105 millions de dollars en promesses de dons privés en vue du projet de Musée. Le Musée collabore avec les Amis afin de développer une politique de reconnaissance des donateurs en vertu de laquelle le Conseil d'administration définira les règles de reconnaissance des dons privés et d'attribution des droits d'appellation à des dons significatifs. Cette mesure est destinée à faciliter le financement non seulement en vue de compléter la campagne de capitalisation, mais aussi en vue de la dotation. Le Conseil d'administration explore les possibilités de créer une fondation permanente une fois le mandat des Amis parvenu à terme.

L'ANNÉE QUI VIENT

Le Plan d'affaires quinquennal, lequel débute en 2009–2010 et a été présenté au Parlement le 14 mai 2009, réaffirme les priorités stratégiques définies dans le premier Plan d'affaires du Musée et offre des détails sur les objectifs à court et à moyen termes. Les principaux en sont notamment :

- Finalisation du développement du concept du plan d'exposition par des recherches significatives, un important exercice national de cueillette de témoignages et des consultations continues avec les intervenants et les spécialistes de la muséologie;
- Embauche de personnel essentiel afin de diriger le développement curatorial, la recherche, le programme d'éducation et d'exposition;
- Début de l'implantation de la stratégie d'image de marque et poursuite du renforcement des partenariats essentiels;
- Finalisation de la première année de l'échéancier de construction dans les délais prévus et confirmation d'une part importante du budget par l'attribution de 85 % des contrats de sous-traitance;
- Soulagement de la pression anticipée sur le financement de capitalisation résultant de l'escalade des coûts de construction depuis l'estimation du budget en 2007 à partir des esquisses architecturales préliminaires;
- Poursuite du développement de plans plus détaillés et de stratégies d'atténuation des risques dans le prochain Plan d'affaires;
- Développement d'un cadre de référence pour la mesure de la performance, comprenant des cibles et des indicateurs destinés à faciliter le signalement plus complet de la performance, en conformité avec le cadre conceptuel développé pour tous les musées nationaux du portefeuille de Patrimoine canadien;
- Finalisation du budget d'opérations du Musée en vue des années subséquentes et sollicitation des niveaux de financement appropriés en tenant compte des réalités de fonctionnement auxquelles fait face un musée national, notamment les exigences de la *Loi sur les paiements en remplacement d'impôt* fédérale;
- Finalisation de la structure organisationnelle et du recrutement du personnel tel que requis et approprié; poursuite du développement d'une main-d'œuvre à la fois représentative des deux langues officielles et de la diversité inhérente à la société canadienne dans un milieu juste, valorisant, sain et sécuritaire; et
- Entreprise des tâches requises afin de mettre sur pied un mécanisme de financement permanent (fondation).

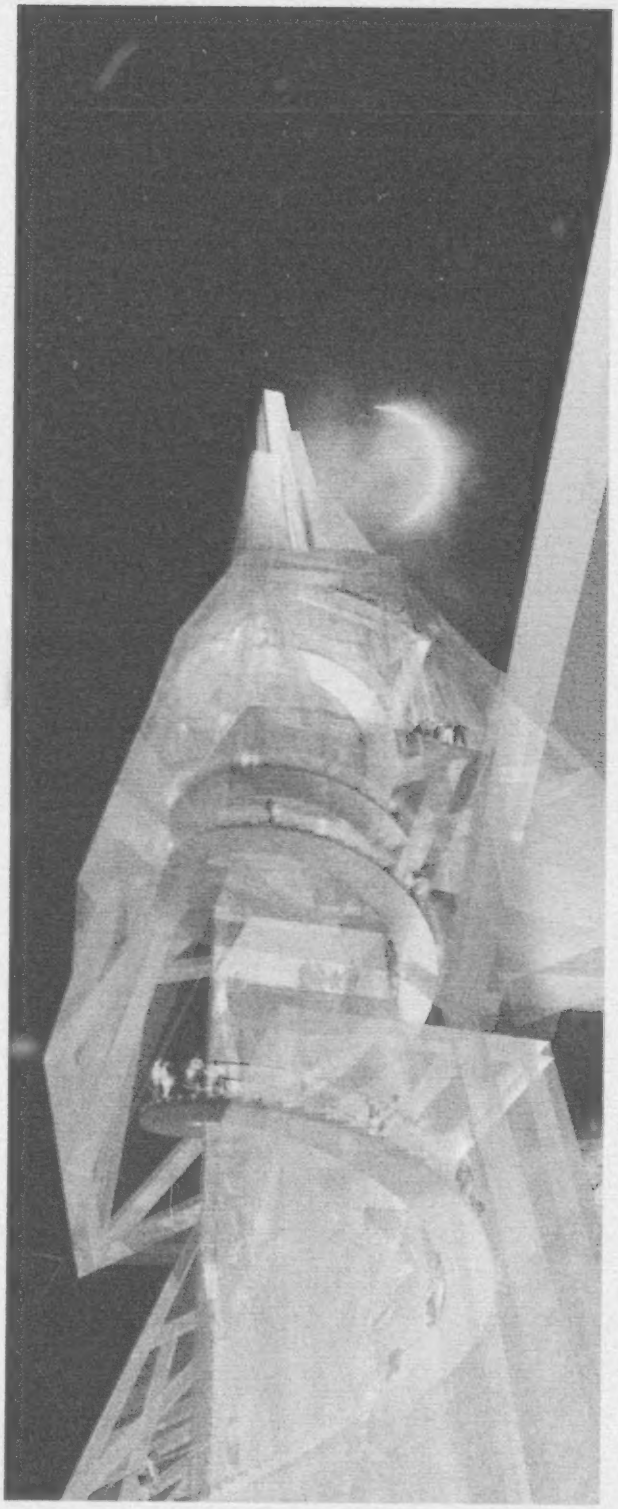

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Contexte

Le Musée canadien des droits de la personne a été constitué en tant que société d'État le 10 août 2008 et son premier Conseil d'administration a été désigné le 26 août de la même année. Durant les sept autres mois de l'année fiscale 2008–2009, il fallait créer la corporation, embaucher du personnel, aménager des bureaux, renseigner le nouveau Conseil d'administration et établir un échéancier serré pour ce dernier. En outre, le Musée a procédé au lancement audacieux d'une exposition en ligne, accueilli le premier ministre à l'occasion d'une cérémonie de levée de la première pelletée de terre, mis en marche un projet de construction aussi complexe que considérable et amorcé la recherche d'un président – directeur général.

Le principal objectif du Musée est de réaliser le mandat qui lui a été confié par le parlement de la manière la plus efficace possible. L'environnement dans lequel le musée fonctionnera aura un impact direct sur son succès. Plusieurs facteurs internes ou externes affecteront la capacité du Musée à construire ses installations en respectant son budget, à y attirer les visiteurs une fois qu'il aura ouvert ses portes, à recruter et conserver un effectif compétent et professionnel, et à financer ses opérations sur une base permanente. Le Plan d'affaires de cinq ans du Musée vise à assurer son succès continu à la lumière des facteurs suivants qui définissent son environnement :

Forces et possibilités à exploiter

- Solide appui gouvernemental à tous les niveaux;
- Ferme appui du public;
- Solide appui et financement du secteur privé;
- Apport externe considérable;
- Emplacement;
- Processus de conception très avancé; et
- Possibilité de bien faire les choses.

Risques et défis

- Risques liés aux coûts de construction (par exemple : inflation, disponibilité de la main-d'œuvre, changements à l'échéancier, cours des devises);
- Gouvernance et risques d'exploitation associés à la création d'une nouvelle corporation, incluant le besoin de recruter et retenir un grand nombre d'employés;
- Sujets controversés;
- Attentes élevées des supporters du Musée; et
- Risques relatifs à l'exploitation courante (par exemple : les obligations découlant de la loi des Paiements en remplacement d'impôts et l'inflation dans les coûts d'exploitation et de maintenance).

Survol du budget d'exploitation :

En faisant du Musée une institution culturelle nationale, le gouvernement du Canada a accepté de lui fournir son budget d'exploitation (sur la base des estimations initiales des Amis) pouvant atteindre 21,7 millions $ par an, une fois le Musée ouvert. À partir des estimations disponibles à l'époque, le gouvernement du Canada approuva également un budget d'exploitation de départ de 6,5 illions $; 2,5 millions $ pour l'exercice 2008–2009 et 4 millions $ pour 2009–2010. Le gouvernement du Canada donna au Musée l'instruction de lui revenir en 2009 pour déterminer un niveau de financement au fonctionnement plus réaliste à partir de prévisions budgétaires détaillées.

Le MCDP est la première institution culturelle nationale créée depuis des générations. En amorçant la préparation d'un budget d'exploitation détaillé, le Musée a signalé dans son premier plan d'affaires (élaboré en quelques semaines après la désignation du Conseil d'administration), que les coûts de démarrage pour les deux premières années seraient plus élevés que les estimations initiales. Des sommes additionnelles seraient requises pour mettre en place les ressources nécessaires afin de :

- Consulter les Canadiens de façon approfondie;
- Fournir au Conseil les informations nécessaires pour prendre des décisions éclairées quant au projet de construction et aux contrats en découlant;
- Administrer les contrats et suivre de près le projet de construction;
- Faire de la recherche et élaborer les contenus d'exposition;
- Superviser la conception de l'exposition et des installations;
- Devenir une société d'état pleinement fonctionnelle dotée de tous les mécanismes nécessaires à ses devoirs de reddition de comptes; et
- Louer et équiper des espaces à bureaux disposant d'une capacité suffisante en services informatiques.

Budget d'exploitation : résultats en fin d'exercice

Afin de faire face à son manque à gagner projeté en 2008–2009, le Musée a demandé et obtenu l'approbation du gouvernement afin de rediriger une somme de 2,5 millions $ du budget de 2009–2010 à celui de 2008–2009, lui permettant de consacrer 5 millions $ aux frais d'exploitation de 2008–2009. Cependant, grâce au travail accompli par le personnel du Musée afin de réduire les coûts d'installation des bureaux temporaires et de reporter certains coûts d'installation et d'autres dépenses à 2009–2010, seulement 3,1 millions $ sur les 5 millions $ disponibles ont été nécessaires pour l'exercice 2008–2009. Le Musée a été autorisé à reporter 1,9 million $ au budget d'exploitation de 2009–2010.

Les autres variations budgétaires importantes ont été les suivantes :

- Les salaires et avantages sociaux des employés ont été inférieurs aux sommes prévues au budget, certains postes n'ayant pas été comblés et certains employés ayant commencé à travailler plus tard que prévu. Enfin, les bonis n'ont pas encore été comptabilisés;
- Les services professionnels ont aussi coûté moins cher que prévu au budget, principalement parce qu'une partie du travail d'élaboration de politiques de ressources humaines et de définition de tâches a été différée jusqu'à 2009–2010, tout comme l'élaboration des activités Web;
- Les dépenses attribuées au fonctionnement du Conseil d'administration ont été plus élevées parce que celui-ci a tenu six réunions plutôt que les cinq prévues à l'origine, à cause de la quantité considérable d'activités déployées;
- Les coûts encourus pour l'élaboration des contenus d'exposition ont été légèrement supérieurs aux prévisions, entre autres dû au fait que le Musée a décidé de préparer une exposition virtuelle préliminaire coïncidant avec la Journée des droits de l'homme; et
- Les dépenses de marketing et communications ont été plus élevées que prévu, principalement en raison de l'enregistrement d'événements et d'activités en vue de produire un documentaire.

Budget d'exploitation : aperçu

Étant donné que le Musée a utilisé 1,9 million $ de moins que ce qui avait été approuvé pour 2008–2009, le gouvernement a accepté que cette somme soit reportée en 2009–2010, ce qui, conjugué au budget de 1,5 million $ déjà approuvé, porte le budget de 2009–2010 à 3,4 millions $. Cependant, le raffinement des prévisions budgétaires pour l'exploitation permet d'évaluer les besoins à 8,6 millions $ pour 2009–2010, ce qui vient confirmer les besoins d'encaisse projetés pour les deux premiers exercices du plan d'affaires initial.

Le montant additionnel de 5,2 millions $ est nécessaire afin de poursuivre l'embauche de personnel qualifié et retenir les services de conseillers experts pour s'attaquer à la tâche monumentale d'élaboration de contenus et d'une programmation dignes d'un musée national, tant à l'intérieur du Musée que sur son site Web.

Le MCDP n'est pas un musée traditionnel basé sur la présentation d'artefacts. Ses « collections » se composeront d'histoires qui seront racontées à l'aide d'outils vidéo et d'éléments d'exposition utilisant des contenus interactifs produits par des technologies de

l'information. Le Musée ne disposant pas encore de son personnel complet alors qu'il ouvrira ses portes dans moins de trois ans, plusieurs activités, telles que la consultation des Canadiens, la recherche et l'enregistrement d'histoires pertinentes, l'élaboration et la mise en place des contenus et de la programmation, de même que l'élaboration des infrastructures Web et de TI, exigeront le concours d'experts conseils afin de soutenir et compléter le travail des employés.

Le Musée prévoit ajouter approximativement 30 employés ÉTP par année en mettant d'abord l'accent sur la recherche et l'enseignement la mise en œuvre d'exposition, l'apprentissage et la programmation et le développement Web et les TI. À la fin de l'exercice 2011–2012, le Musée comptera une équipe de 100 à 105 employés ÉTP et il aura recruté et formé environ 40 à 45 employés ÉTP de plus, mais non encore mis sous contrat, en prévision de l'ouverture.

Le rythme de recrutement est nécessairement très élevé et il nécessitera le recours à des services professionnels en ressources humaines pour le développement organisationnel, la description de tâches, le classement des postes et la définition de la rémunération, les annonces de recrutement et d'importantes activités de formation avant l'ouverture. Le Musée continuera d'avoir besoin de conseils juridiques pour des questions telles que l'implantation de la Corporation incluant le transfert de terrains, d'ici à l'ouverture des avis relatifs aux contrats et questions juridiques pouvant être soulevées dans le cours du projet de construction.

Des services professionnels seront aussi requis afin d'aider le personnel à créer, installer, tester et programmer les divers éléments d'un système d'information d'entreprise intégré de haute performance, le site Web et des éléments d'exposition interactifs produits par ordinateur (tant en ligne que sur place). Ce travail à la fois très créatif et hautement technique devra être accompli à l'intérieur de délais particulièrement serrés.

Le MCDP est le seul musée national situé en dehors de la Capitale nationale. Ce « musée d'idées » représente également un concept entièrement inédit au Canada et il exige une étude approfondie d'institutions comparables ailleurs dans le monde. En conséquence, des déplacements seront nécessaires afin de :

- Procéder à des consultations exhaustives avec d'autres musées d'idées, musées de conscientisation et organismes de défense des droits de la personne, la plupart situés à l'extérieur du Canada;
- Participer à des rencontres et conférences afin de faire la promotion et la mise en marché du Musée et de recruter et former des employés;
- Assurer la participation des dirigeants aux rencontres de l'Équipe du projet de construction;

Sommaire des budgets d'exploitation estimés

- 3,1 millions $ en 2008-2009
- 8,6 millions $ en 2009-2010
- 15,85 millions $ en 2010-2011
- 21,7 millions $ en 2011-2012

- Permettre de dix à douze réunions du Conseil d'administration en deux ans;
- Verser des frais de subsistance à des employés recrutés dans le cadre d'échanges avec d'autres organismes et des indemnités de déménagement pour des employés recrutés à l'extérieur de Winnipeg; et
- Assurer les réunions statutaires avec le ministère du Patrimoine canadien, les organismes centraux et les collègues des autres musées du réseau de Patrimoine Canada.

Le budget de déplacements projeté pour 2010–2011 s'élève à 566 000 $ pour le personnel et à 175 000 $ pour les membres du Conseil. En 2011–2012, ce budget devrait s'élever à 650 000 $ pour le personnel et 175 000 $ pour les administrateurs.

En 2011–2012, le dernier exercice complet précédant la date d'inauguration prévue du Musée, la société compte obtenir la totalité des 21,7 millions $ afin de financer ses opérations. Cependant, pour l'exercice 2010–2011, le Musée n'aura pas besoin de toute cette somme de 21,7 millions $ et a prévu 15,85 millions $ pour ses opérations. Ce calcul signifie que le Musée sera en mesure d'avoir accès à une partie de la différence entre son budget et les 21,7 millions $ afin de financer ses besoins en 2010–2011 et a sollicité l'approbation du gouvernement en vue d'utiliser la différence de 5,2 millions $ en 2009–2010.[1]

Il est important de souligner que le démarrage d'une nouvelle institution culturelle nationale majeure comporte d'immenses défis. Le dernier musée national créé était le Centre national des arts, il y a plus de 40 ans, dont l'objectif et la mission étaient de toute autre nature. Il est tout aussi exceptionnel que cet établissement soit le premier à être construit en dehors de la RCN et qu'il ait été d'abord conçu comme un musée privé doté d'exigences d'exploitation très différentes. C'est pourquoi les évaluations et estimations réalisées quant aux coûts d'exploitation se poursuivent toujours. À mesure que se précise le travail d'élaboration de l'infrastructure, des contenus d'exposition, des archives, de la bibliothèque et du site Web pour cette nouvelle société d'état, les estimations se font plus détaillées et plus réalistes.

1 Le gouvernement a approuvé la demande de reconfiguration budgétaire et il fournira les fonds nécessaires aux opérations pour les années 2009-2010, 2010-2011 et 2011-2012.

Deux enjeux qui pourraient affecter la viabilité à long terme du nouveau Musée, demeurent. Le budget d'exploitation préparé par les Amis en fonction d'un musée privé ne prévoyait pas de paiements versés en remplacement d'impôt. Une fois que le musée sera ouvert, il devra tenir compte de cet élément ajoutant une pression additionnelle à ses budgets d'exploitation.

De plus, bien que les estimations initiales des Amis aient comporté des provisions pour recapitalisation, elles ne prévoyaient pas de provision pour absorber l'inflation dans les coûts d'exploitation et de maintenance, lesquels sont forcément appelés à augmenter avec le temps. Le Musée travaillera de concert avec le ministère du Patrimoine canadien afin de tenir compte, dans ses budgets d'exploitation, de telles pressions budgétaires découlant de l'inflation. Le Musée compte être en mesure d'atténuer certains de ses besoins d'exploitation en recourant à des activités de financement ou à d'autres moyens de production de revenus et il est conscient que le gouvernement s'attend à ce qu'il agisse ainsi. Les prochains budgets d'exploitation que présentera le Musée au gouvernement refléteront les analyses supplémentaires effectuées pour compléter les estimations établies par les Amis et évaluer l'envergure de possibles revenus auto-générés.

Le projet de construction : aperçu

L'objectif du projet de construction est de créer un musée de calibre mondial, original et d'une conception architecturale exceptionnelle, l'un des plus grands musées entièrement consacrés aux droits de la personne dans le monde. Ouvert au public en 2012, il sera édifié à La Fourche, un lieu historique national, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine, sur un emplacement de 24 166 m^2. Après de substantielles délibérations, le Conseil d'administration a donné le feu vert à la mise en œuvre du concept architectural adopté plus tôt par les Amis pour le Musée canadien des droits de la personne, en octobre 2008. La construction a été lancée officiellement le 19 décembre 2008 lors d'une cérémonie de levée de la première pelletée de terre.

Le Conseil d'administration assume pleinement l'entière responsabilité de superviser tous les aspects du projet de construction, y compris l'élaboration du calendrier des travaux et la gestion des risques tout au long de leur poursuite. Il détient la responsabilité ultime quant à l'approbation des budgets, aux devis de construction et à leur réalisation, dans le respect du budget. Considérant l'importance capitale d'établir clairement la responsabilité du Conseil d'administration quant à la gestion globale et à la supervision du projet, aucune responsabilité afférente au projet n'a été déléguée à un sous-comité, le tout demeurant en bloc de la responsabilité de tout le Conseil d'administration.

Le projet de construction : budget

Le projet de construction tient compte du fait que pour la première fois au Canada, un musée national est construit grâce à des contributions d'une province, d'une ville et du secteur privé. L'Entente définitive stipulait que tous les fonds versés par des contributeurs financiers autres que le gouvernement du Canada devraient être entiercés et gardés en fiducie jusqu'à ce que le MCDP soit officiellement créé à titre de musée national et qu'un contrat de construction soit signé. Ces deux conditions ont été remplies durant l'exercice 2008–2009, signifiant ainsi que 75,28 millions $ seront versés au Musée, le solde des contributions financières des Amis, soit 69, 04 millions $ étant payable au Musée au cours des trois prochaines années. De plus, les Amis ont reversé à la Corporation, au nom du gouvernement du Canada, 20 millions $ restant d'une contribution de 30 millions $ fournie par le gouvernement du Canada en 2003 par le biais de la DEO.

Le solde de 70 millions $ de fonds fédéraux devait être alloué sur une période de 3 ans : 10 millions en 2008–2009, 20 millions $ en 2009–2010 et 40 millions $ en 2011–2012. Cependant, en 2008–2009, le Musée a été en mesure de combler ses besoins en capital à même les fonds fournis par la DEO. Le gouvernement fédéral a accepté de réaffecter les 10 millions $ prévus à l'origine pour l'exercice 2008–2009 à l'exercice 2011–2012.

À la fin de l'exercice, le Musée avait investi 8,2 millions $ en capital en utilisant les fonds fournis par la DEO et en inscrivant 8,3 millions en dépenses en capital déboursés par les Amis avant la création officielle du Musée grâce aux contributions de la province du Manitoba et du fonds DEO du Canada.

Un défi de taille pour le Musée consiste à faire face à la pression financière sur le plan de la dotation en capital, qui découle de l'inflation significative observée depuis l'annonce du projet, évalué à 265 millions $ en 2007, et du fait que le bâtiment a été redessiné afin de respecter la norme environnementale LEED argent. Le Musée a réussi à atténuer les risques à cet égard par le biais d'un processus exhaustif d'ingénierie de la valeur. Il a de plus envisagé la possibilité de demander une reprise de la conception, ou même un nouveau concours d'architecture visant à obtenir un bâtiment moins coûteux, mais cela aurait coûté des millions en investissements préparatoires et ajouté des mois, voire des années aux délais de réalisation, avant de déterminer une estimation des coûts. Le tout, en bout de ligne, aurait coûté autant sinon plus que de s'en tenir à la conception originale tout en produisant un impact architectural plus limité. En outre, tous les coûts investis dans l'élaboration du concept retenu auraient été perdus. Enfin, une réduction de l'envergure de l'édifice, un changement au concept ou un retard pour l'ouverture du Musée pourrait aussi entraîner le retrait des engagements de certains donateurs.

Après un examen de la question avec une diligence convenable, le Conseil a décidé que les risques de retards et de pertes d'investissements étaient plus importants que les risques financiers liés à une poursuite du projet actuel et il a donc approuvé la poursuite des travaux en fonction du concept Predock. À compter de l'automne 2009, 76% des coûts auront été fixés par soumission et verrouillés et les coûts du projet seront réexaminés durant

cette période. Le Conseil a élaboré une stratégie d'atténuation des risques incluant l'option de demander aux Amis du Musée canadien des droits de la personne de poursuivre leurs activités de financement.

Projet de construction : gestion du risque

Tout projet d'immobilisation majeur comporte une vaste gamme de risques qu'il faut gérer rigoureusement, y compris le risque de dépassement de coûts. Le Musée a identifié les principaux risques éventuels susceptibles d'affecter le projet et établi des stratégies permettant d'y faire face, y compris un plan visant notamment à réagir à une insuffisance de capital évoquée plus tôt, à atténuer les risques découlant de retards dans l'échéancier, à contrecarrer les effets de l'inflation et maîtriser la complexité de l'édifice. Le projet du MCDP sera réalisé en recourant à une approche d'équipe collective à l'égard de la construction. Cette méthode consiste à regrouper le propriétaire (le MCDP), le gestionnaire du projet, les architectes concepteur et exécutant, les experts conseil et le gérant de construction au sein d'une équipe de projet cohérente qui tient de fréquentes rencontres pour revoir le budget et l'échéancier et régler tous les problèmes afférents à la construction. Cette équipe s'articule autour d'un objectif commun : réaliser le projet de la façon la plus efficace, à temps et à l'intérieur du budget déterminé.

Le concept architectural du Musée canadien des droits de la personne est extrêmement complexe et l'approche de l'équipe de projet utilisée pour son édification réduit les risques découlant de coûteux changements aux devis ou d'ajouts et de retraits à l'ouvrage en cours de construction. Un processus d'approvisionnement intégrant une aide à la conception fait en sorte que, contrairement au processus d'appel d'offres cloisonné habituel, les sous-traitants sont appelés à contribuer à l'élaboration du concept dès l'étape de préparation des plans et devis du projet, injectant une précieuse expertise dans la conception des plans, la planification des travaux, l'échéancier, la détermination des budgets (incluant l'identification de mesures de réduction de coûts) et les appels d'offres. Il s'agit donc d'un travail d'équipe entièrement centré sur la réalisation efficace du projet. Cette approche est actuellement utilisée pour les travaux de structure, mécanique et électricité, ainsi que pour la surface extérieure vitrée.

L'échéancier de construction exige aussi de porter une attention incessante aux délais. Tout retard dans l'exécution d'une des étapes clés énumérées plus haut est susceptible de repousser la date d'ouverture. Aussi, l'équipe de projet révise constamment l'échéancier et les plans du projet afin de faire face à tout problème lié aux plans ou au budget durant la période de construction.

Le coût de l'acier et des autres matériaux, le coût et la complexité du vitrage extérieur et l'impact de fluctuations dans le taux de change des devises étrangères sont aussi susceptibles d'avoir un effet significatif sur le coût du bâtiment.

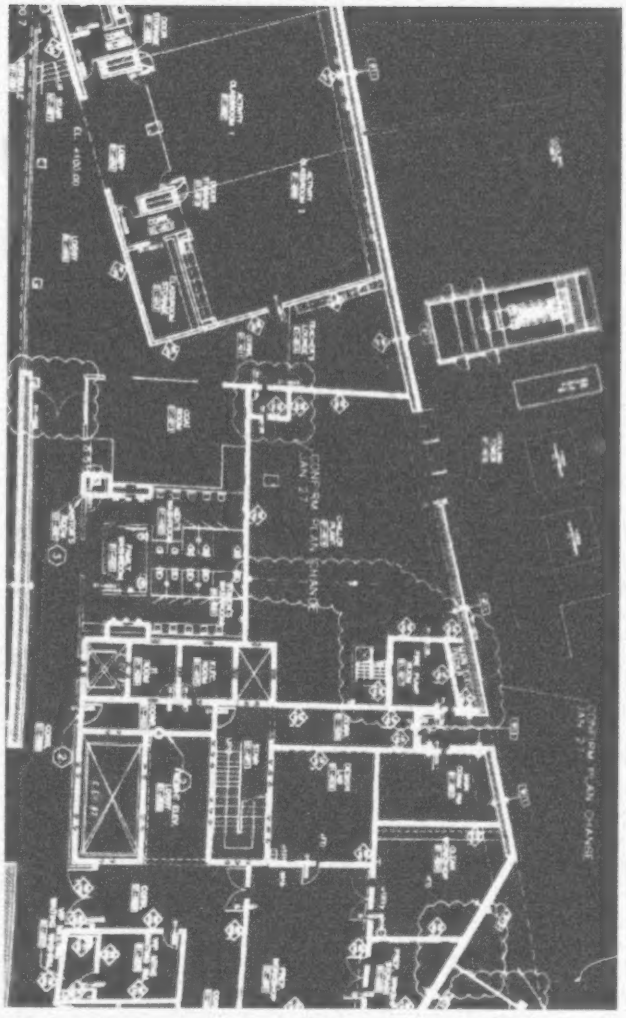

Dans tous ces cas, le Musée a élaboré des stratégies d'atténuation des risques et les membres du Conseil d'administration et les dirigeants du MCDP on pris des mesures visant à :

- Identifier toutes les activités pouvant être effectuées d'avance et permettant d'atténuer ou d'éliminer des risques;
- Continuer à surveiller et dépister tous les risques identifiables;
- Élaborer des plans d'urgence permettant de faire face aux risques les plus importants; et
- Documenter et communiquer à l'équipe de projet, aux parties intéressées et aux décideurs tous les risques inhérents au projet.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'ÉTATS FINANCIERS

La direction a dressé les états financiers contenus dans le présent rapport annuel selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et la direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données apparaissant dans ces états financiers. Ces états financiers comprennent des montants déterminés obligatoirement à partir des estimations et du jugement de la direction. Les renseignements financiers présentés tout au long du rapport annuel sont conformes aux états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction développe et tient des livres de comptes, des registres, des contrôles des finances et de la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à ce que l'utilisateur soit raisonnablement assuré que l'information financière livrée est pertinente et fiable et que l'actif est adéquatement protégé et contrôlé; et que les transactions soient conformes à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à ses dispositions ainsi qu'à la *Loi sur les musées* et aux règlements de la société.

Le Conseil d'administration a la responsabilité d'évaluer la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et de vérification interne. Le Conseil d'administration serait normalement appuyé dans ses responsabilités par le Comité de vérification. Au cours de cette phase importante et historique de démarrage du Musée et vu que le Conseil d'administration n'est pas encore entièrement nommé, le Conseil d'administration assume les obligations, rôles et responsabilités du Comité de vérification à titre de Comité plénier. Aucun directeur de la société ne siège au sein du Comité de vérification.

Le Comité plénier rencontre la direction en compagnie d'un vérificateur externe indépendant afin d'examiner la façon avec laquelle elle s'est acquittée des responsabilités relatives aux états financiers ainsi que pour discuter de la vérification, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité plénier, par conséquent le Conseil d'administration, a passé en revue les états financiers en compagnie du vérificateur externe et a approuvé les états financiers.

Le vérificateur externe de la société, le Vérificateur général du Canada, examine les états financiers et en fait rapport au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, qui est responsable du Musée canadien des droits de la personne.

Patrick O'Reilly
Directeur général

Susanne Robertson, CA
Directrice des finances

Le 6 mai 2009

Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

J'ai vérifié le bilan du Musée canadien des droits de la personne au 31 mars 2009 et les états des variations des capitaux propres, des résultats et du résultat étendu et des flux de trésorerie de l'exercice de huit mois terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Société. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice de huit mois terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous les égards importants, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* et aux règlements administratifs de la Société.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Mark G. Watters, CA
vérificateur général adjoint

Ottawa, Canada
Le 6 mai 2009

BILAN

Au 31 mars 2009

Actif	2009
À court terme :	
Encaisse	819 525 $
Créances (note 3)	77 556 827
Frais payés d'avance	116 109
	78 492 461
Encaisse affectée, équivalents de trésorerie et placements (note 4)	17 717 579
Immobilisations corporelles (note 5)	201 112
Actif en construction (note 6)	16 487 986
	112 899 138 $
Passif et capitaux propres	
Passif à court terme	
Créditeurs et charges à payer (note 7)	2 911 404 $
	2 911 404
Financement reporté pour les immobilisations corporelles (note 9)	32,343,347
Crédits parlementaires reportés	241,135
	35 495 886
Capitaux propres	
Bénéfices non répartis	82 177
Cumul des autres éléments du résultat étendu	77 321 075
	77 403 252
	112 899 138 $

Engagements et éventualités (notes 14 et 15)

Les notes complémentaires et le tableau sont partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Le président,

Un administrateur,

ÉTAT DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Pour les huit mois terminés le 31 mars 2009

	2009
Bénéfices non répartis au 10 août 2008	– $
Résultats d'exploitation nets	82 177
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	82 177
Cumul des autres éléments du résultat étendu au 10 août 2008	–
Autres éléments du résultat étendu	77 321 075
Cumul des autres éléments du résultat étendu à la fin de l'exercice	77 321 075
Capitaux propres à la fin de l'exercice	77 403 252 $

Les notes complémentaires et le tableau sont partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DU RÉSULTAT ÉTENDU

Pour les huit mois terminés le 31 mars 2009

	2009
Charges (tableau 1) :	
Contenu et programmation du Musée	584 010 $
Installations	505 729
Administration et gestion	1 727 718
Total des charges	2 817 457
Résultats d'exploitation nets avant financement public	(2 817 457)
Financement public :	
Crédits parlementaires (note 10)	2 858 865
Autre aide de l'État	40 769
Résultats d'exploitation nets	82 177 $
Autres éléments du résultat étendu	
Dons affectés founis par des non-propriétaires	78 534 315
Financement viré aux apports reportés	(1 172 471)
Aide de l'État constatée	(40 769)
Autres éléments du résultat étendu	77 321 075
Résultat étendu	77 403 252 $

Les notes complémentaires et le tableau sont partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les huit mois terminés le 31 mars 2009

	2009
Activités d'exploitation	
Recettes (crédit parlementaire)	2 858 865 $
Versements en espèces (aux employés et fournisseurs)	(2 272 931)
	585 934
Activités d'investissement	
Investissements dans le projet de construction	(6 349 412)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 544)
Augmentation de l'encaisse affectée, d'équivalents de trésorerie et de placements	(17 650,380)
	(24 007 336)
Activités de financement	
Crédit parlementaire pour l'acquisition Immobilisations corporelles	241 135
Autre financement du gouvernement du Canada pour le projet de construction et produits financiers connexes	23 999 792
	24 240 927
Augmentation de l'encaisse	819 525
Encaisse au 10 août 2008	–
Encaisse à la fin de l'exercice	819 525 $

Les notes complémentaires et le tableau sont partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR LES HUIT MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2009

1. POUVOIR, MISSION ET EXPLOITATION

Le Musée canadien des droits de la personne (la « Société ») a été constitué en vertu d'une modification de la *Loi sur les musées*, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices en vertu des provisions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

> *« ...explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».*

Les activités de la Société se divisent en trois secteurs se renforçant mutuellement et travaillant de concert de manière à respecter tous les aspects de sa mission. Ces activités peuvent être décrites de la façon suivante :

CONTENU ET PROGRAMMATION DU MUSÉE :

Devenir le premier musée au monde consacré à l'exploration du thème des droits de la personne et jouer le rôle d'état-major canadien, de source intellectuelle et de banque de connaissances en matière de droits de la personne, soit, une institution qui mobilise et habilite les Canadiens et les visiteurs de tous les horizons afin de combattre les préjugés, l'intolérance et la discrimination. Élaborer des contenus et une programmation par le truchement d'une consultation constante et d'une mobilisation des Canadiens en s'appuyant, sans s'y limiter, sur le travail précieux déjà accompli par les initiateurs du projet, les Amis du Musée canadien des droits de la personne (« les Amis du MCDP ») et le Comité consultatif du ministre pour le Musée.

INSTALLATIONS :

Édifier un musée de classe mondiale, original et d'une architecture exceptionnelle – l'un des plus importants musées du monde consacrés aux droits de la personne. Faire en sorte que tous les aspects du projet de construction de l'édifice soient gérés de façon avisée, transparente et responsable et que le projet soit réalisé à l'intérieur de l'échéancier et du budget prévus, tout en recourant aux meilleures pratiques en matière de gestion de projet et de gestion des risques. D'ici l'ouverture du Musée en 2012, mettre en œuvre les mécanismes appropriés pour assurer une exploitation et une maintenance efficaces de l'édifice, ainsi que, de façon permanente, sa sécurité, son accessibilité et sa durabilité.

ADMINISTRATION ET GESTION :

S'assurer que les fonds privés et publics investis soient gérés de manière transparente et responsable; que les ressources soient développées, orientées, administrées et contrôlées de la façon la plus efficace; et que le Musée optimalise la valeur qu'il apporte aux Canadiens et à toute la société canadienne. Pour cela, adopter des pratiques de gouvernance et d'administration avisées permettant l'harmonisation constante des ressources avec les priorités et une reddition complète de comptes à tous les Canadiens.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR LES HUIT MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2009

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les principales conventions comptables sont les suivantes:

(a) Présentation des états financiers et chiffres comparatifs

La Société a commencé ses activités le 10 août 2008, soit la date de promulgation de la modification de la loi créant le Musée. Conséquemment, l'exercice terminé le 31 mars 2009 est le premier de son exploitation et il n'y a donc pas de chiffres comparatifs.

(b) Actifs et passifs financiers

L'encaisse et les placements sont classés comme « actifs financiers détenus à des fins de transaction ». Ces actifs financiers sont inscrits à leur juste valeur déterminée par le cours acheteur prévalant à la date de clôture. Les ajustements de juste valeur des placements de l'encaisse affectée sont comptabilisés comme apports reportés au bilan, tandis que ceux touchant les placements de l'encaisse non affectée sont inscrits dans l'état des résultats et du résultat étendu. Les acquisitions de placements sont comptabilisées à la date de transaction.

Les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement encaissables, tels des titres du marché monétaire, obligations gouvernementales à court terme, bons du Trésor, titres négociables ou papier commercial. Leur liquidité à court terme les distingue des autres placements. Leur échéance est de 3 mois ou moins.

Les créances sont classées comme « prêts et créances ». Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, elles sont évaluées au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et toute variation de leur valeur est comptabilisée dans l'état des résultats et du résultat étendu.

Les créditeurs et charges à payer sont classés comme « autres passifs financiers ». Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et toute variation de leur valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

(c) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles qui appartiennent à la Société sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs, comme suit:

Actif	Vie utile
Améliorations locatives	Durée la plus courte du bail ou de la vie utile des améliorations locatives
Matériel informatique	3 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les actifs en construction jusqu'à leur mise en service.

(d) Avantages sociaux futurs

i) Prestations de retraite

Tous les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Société au régime reflètent le coût total à titre d'employeur. Cette somme est déterminée en fonction d'un multiple des cotisations exigées de l'employé, et elle peut évoluer avec le temps, selon les résultats du régime. Les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les services sont rendus et elles constituent la totalité de son obligation en matière de régime de retraite. La Société n'est pas tenue de verser des cotisations pour tout déficit actuariel du Régime de retraite de la fonction publique.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR LES HUIT MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2009

(e) Apports

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'état des résultats et du résultat étendu dès qu'ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception finale est raisonnablement assurée. Les apports grevés d'affectations d'origine externe et les produits financiers connexes sont comptabilisés comme autres éléments du résultat étendu et constatés soit comme produit dans l'état des résultats et du résultat étendu, soit comme financement reporté pour les immobilisations corporelles au bilan au cours de l'exercice où les dépenses sont effectuées. Le financement reporté pour les immobilisations corporelles est amorti selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes.

(f) Financement public

i) Crédits parlementaires

Le gouvernement du Canada fournit du financement à la Société. La portion du crédit parlementaire utilisée ou à utiliser pour le projet de construction et pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est comptabilisée à titre de financement reporté pour les immobilisations corporelles et amortie selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes. Les crédits parlementaires pour des projets spécifiques sont reportés et comptabilisés dans l'état des résultats et du résultat étendu au cours de l'exercice où les charges correspondantes sont engagées. Le solde du crédit parlementaire est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat étendu au cours de l'exercice où il est approuvé.

ii) Autre aide de l'État

Du financement peut être obtenu d'autres instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada. Le financement public non affecté est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat étendu lorsqu'il est reçu ou lorsque le montant à percevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa réception finale est raisonnablement assurée. L'aide de l'État grevée d'affectations d'origine externe et les produits financiers connexes sont comptabilisés comme autres éléments du résultat étendu et constatés soit comme aide de l'État dans l'état des résultats et du résultat étendu, soit à titre de financement reporté pour les immobilisations corporelles au bilan au cours de l'exercice où sont engagées les dépenses correspondantes. Le financement reporté pour les immobilisations corporelles est amorti selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles connexes.

(g) Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses affectant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les éventualités et la durée de vie utile des immobilisations corporelles sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de façon significative de ces estimations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR LES HUIT MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2009

3. CRÉANCES

	2009
Fonds en fiducie à percevoir du Trust Royal	
Province du Manitoba	39 777 647 $
Ville de Winnipeg	16 401 035
Amis du MCDP	21 142 393
Taxes remboursables	202 204
Autres	33 548
	77 556 827 $

La valeur comptable des créances de la Société équivaut à leur juste valeur, vu leur nature à court terme.

En 2008, conformément à l'Entente finale, la province du Manitoba, la Ville de Winnipeg et les Amis du MCDP ont déposé respectivement 38,8 millions de dollars, 16,0 millions et 20,48 millions comme contributions dans des comptes devant demeurer en fiducie jusqu'à ce que le Musée soit créé par une modification de la *Loi sur les musées* et qu'un contrat de construction soit signé par la Société. Au 31 mars 2009, ces conditions ayant été remplies, les sommes placées en fiducie, incluant les produits financiers connexes d'une somme de 3 995 067 $, étaient dues à la Société.

4. ENCAISSE AFFECTÉE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS

	Coût	Gains non réalisés	Gains réalisés	Juste valeur
Encaisse affectée	4 553 649 $	– $	– $	4 553 649 $
Bons du trésor du gouvernement du Canada	3 499 052	3 363		3 502 415
Certificats de placement garantis	8 101 917	55 815		8 157 732
Obligations de la province de l'Ontario	1 495 762	8 021		1 503 783
Solde en fin d'exercice	17 650 380 $	67 199 $	– $	17 717 579 $

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût	Amortissement cumulé	2009 Valeur aux livres nette
Améliorations locatives	335 193 $	158 655 $	176 538 $
Matériel informatique	24 574	–	24 574
	359 767 $	158 655 $	201 112 $

6. ACTIF EN CONSTRUCTION

L'actif en construction représente les coûts engagés pour la conception et la construction de l'édifice du Musée. L'actif en construction se compose des coûts suivants engagés à ce jour :

	2009
Conception et construction de l'édifice	14 332 387 $
Conception et construction de l'exposition	2 115 576
Transfert des terrains – frais juridiques	40 023
	16 487 986 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR LES HUIT MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2009

7. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2009
Compte fournisseurs	406 321 $
Créditeurs – projet de construction	1 873 633
Organismes gouvernementaux et ministères	620 835
Paye de vacances	10 615
	2 911 404 $

La valeur comptable des créditeurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur, étant donnée leur nature à court terme.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Prestations de retraite :

La Société et tous ses employés admissibles cotisent au Régime de retraite de la fonction publique. Ce régime de retraite offre des prestations basées sur le nombre d'années de service et le salaire moyen des cinq meilleures années de gains de l'employé avant la retraite. Les prestations sont pleinement indexées en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation. Les cotisations estimatives de la Société et des employés au Régime de retraite de la fonction publique pour l'exercice sont les suivantes :

	2009
Cotisations de la Société	18 166 $
Cotisations des employés	4 923 $

Au cours de l'exercice 2008–2009, les cotisations des employés et de la Société se sont élevées à 23 089 $, charges toujours à payer en raison des délais d'agrément.

9. FINANCEMENT REPORTÉ POUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(a) Le financement reporté pour les immobilisations corporelles se compose de :

	2009
Financement pour immobilisations reporté – gouvernement du Canada	31 170 876 $
Financement pour immobilisations reporté – province du Manitoba	1 160 441
Apports en capital reportés	12 030
	32 343 347 $

i) Le financement pour immobilisations corporelles reporté représente la portion non amortie des crédits parlementaires ou d'autre aide de l'État utilisée ou à utiliser pour défrayer les coûts de construction de l'édifice et les coûts d'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables. Le financement pour immobilisations reporté est constaté en résultat à titre de crédit parlementaire ou d'autre aide de l'État selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles correspondantes sont amorties.

ii) Les apports en capital reportés représentent la portion non amortie des dons utilisée pour défrayer les coûts du projet de construction et les coûts d'acquisition des immobilisations corporelles amortissables. Les apports en capital reportés sont comptabilisés comme dons dans les produits selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles correspondantes sont amorties.

(b) Les variations du financement reporté pour les immobilisations corporelles sont les suivantes :

	2009
Solde au 10 août 2008	– $
Financement provenant du gouvernement du Canada	27 000 000
Intérêts gagnés sur le financement provenant du gouvernement du Canada depuis son dépôt en fiducie	3 995 067
Financement provenant du gouvernement du Manitoba	1 160 441
Intérêts et produis financiers sur le financement reporté	175 809
Apports en capital des Amis du MCDP	12 030
Solde en fin d'exercice	32 343 347 $

10. FINANCEMENT PUBLIC – CRÉDITS PARLEMENTAIRES

	2009
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	5 000 000 $
Montant reporté à 2009–2010	(1 900 000)
Sommes utilisées pour l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables	(399 790)
Amortissement du financement reporté pour les immobilisations corporelles	158 655
Autre financement provenant du gouvernement du Canada – Diversification de l'économie de l'Ouest du Canada	27 000 000
Sommes reçues durant l'exercice pour le projet de construction du Musée	(27 000 000)
	2 858 865 $

11. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société est exposée aux risques financiers suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le Conseil d'administration s'assure que la Société identifie ses risques les plus importants et que la direction les suit de près et les contrôle. Le Conseil supervise les systèmes et les pratiques de contrôle interne de la Société et il s'assure que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques. Le Conseil d'administration agit actuellement comme le Comité de vérification.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque que la Société encoure une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers détenus par la Société sous forme de créances, d'encaisse affectée, d'équivalents de trésorerie et de placements.

Au 31 mars 2009, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

i) Créances

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances est particulièrement influencée par le profil démographique de ses débiteurs, ce qui comprend le risque découlant du type de débiteur et du pays dans lequel il poursuit ses activités. Au 31 mars 2009, le solde des créances de la Société, se compose de fonds entiercés placés en fiducie et de sommes dues par le gouvernement du Canada, qui se répartissent comme suit et sont à court terme. Au 31 mars 2009, la Société n'avait constitué aucune provision pour créances douteuses.

	2009
Fonds en fiducie à percevoir du Trust Royal	
Province du Manitoba	39 777 647 $
Ville de Winnipeg	16 401 035
Amis du MCDP	21 142 393
Taxes remboursables	202 204
Autres	33 548
	77 556 827 $

ii) Encaisse, équivalents de trésorerie et placements

La Société gère le risque de crédit lié à l'encaisse, aux équivalents de trésorerie et aux placements en faisant affaires exclusivement avec des banques et des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement pour guider ses décisions d'investissement. La Société investit ses fonds excédentaires en vue d'obtenir des produits financiers tout en assurant la protection de son capital afin de faire face à des exigences futures de décaissement et en maintenant un niveau de liquidités suffisant pour combler ses besoins de flux de trésorerie.

Les placements se limitent à des équivalents de trésorerie à court terme très liquides, émis par des gouvernements et leurs organismes ou des sociétés, dont le terme est d'au plus un an, ou à des placements en instruments à taux fixe pour un terme excédant un an. Ces titres doivent être libellés en dollars canadiens et mériter les cotes suivantes des services de notation de Dominion Bond Rating Service, de Standard & Poor's ou d'une autre agence de notation reconnue :

Les équivalents de trésorerie doivent obtenir les cotes de notation R-1 faible ou A1 faible ou l'équivalent.

Les obligations d'État doivent être cotées A ou mieux.

Les obligations d'entreprises doivent être cotées AA faible ou mieux.

Aucune portion du portefeuille ne peut être investie en actions, options, contrats à terme standardisés ou produits dérivés.

(b) Risque de marché

Le risque de marché découle des changements dans les cours du marché, par exemple, les taux de change ou les taux d'intérêt et qui peuvent affecter les résultats de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques du marché à l'intérieur de paramètres déterminés tout en optimisant le rendement.

i) Risque de taux de change

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont libellés en dollars canadiens, l'unité monétaire de fonctionnement de la Société. Le risque de taux de change peut survenir dans le cadre de certains contrats reliés au projet de construction, qui peuvent être libellés, notamment, en Dollars ÉU ou en Euros. Au 31 mars 2009, la Société n'avait aucun risque de taux de change.

Bien que la direction surveille étroitement l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégie externe de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est minime.

ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie découlant d'un instrument financier puissent fluctuer en raison de variations des taux d'intérêt dans le marché.

Des actifs et passifs financiers à taux d'intérêt variables exposent la Société à un risque de resserrement des flux de trésorerie découlant du risque de taux d'intérêt. L'encaisse affectée, les équivalents de trésorerie et les placements se composent essentiellement d'effets à court terme, fortement liquides et à taux d'intérêt fixe. La Société ne détient aucun instrument de créance à taux d'intérêt fixe ou variable au 31 mars 2009.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en conservant un panier de placements hautement liquides et en maximisant les revenus d'intérêt tout en maintenant les liquidités nécessaires à la gestion quotidienne de ses activités.

Au 31 mars 2009, si les taux d'intérêt avaient été inférieurs de 1 pour cent, toutes les autres variables étant constantes, les autres éléments du résultat étendu auraient été de 31 620 $ moins élevés, principalement à cause de la diminution de la juste valeur de ses actifs financiers à taux fixe classés comme disponibles à la vente. Par contre, si les taux d'intérêt avaient été plus élevés de 1 pour cent, toutes les autres variables étant constantes, les autres éléments du résultat étendu auraient été plus élevés de 31 620 $, surtout en raison de l'augmentation de la juste valeur des mêmes actifs à taux fixe classés comme disponibles à la vente.

(c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

La Société gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues, de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun tant dans des conditions normales qu'en période difficile, le tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2009, la Société affiche un solde d'encaisse et d'équivalents de trésorerie de 8 876 444 $. Toutes les obligations financières de la Société comportent une échéance contractuelle de moins de 60 jours.

Au 31 mars 2009, la Société a les obligations financières suivantes :

	2009
2009–10	25 275 022 $
2010–11	8 236 160
2011–12	8 039 716
	41 550 898 $

12. GESTION DU CAPITAL

La Société définit le capital qu'elle gère comme l'ensemble des capitaux propres, constitués des bénéfices non répartis et du cumul des autres éléments du résultat étendu, ainsi que du financement reporté pour les immobilisations corporelles. Le financement reporté consiste en crédits gouvernementaux et dons reçus pour financer la conception et la construction de l'édifice et acquérir des immobilisations corporelles.

Le but de la Société en matière de gestion de capital est de protéger sa capacité à continuer ses activités sur une base permanente, de financer ses actifs et de remplir sa mission et d'atteindre ses objectifs pour le compte du gouvernement canadien et au bénéfice de tous les Canadiens et Canadiennes.

Les apports reçus par la Société conformément aux provisions de l'Entente finale sont affectés au projet de construction. La stratégie de gestion du risque lié au capital vise à garantir que les fonds affectés soient séparés et utilisés conformément au budget du projet de construction. La Société prévoit livrer le projet de construction à l'intérieur du budget représenté par les fonds recueillis.

Les Amis du MCDP se sont engagés dans l'Entente finale à fournir des apports en numéraire en quatre versements annuels. La seule source de ces fonds provient de promesses de dons faites aux Amis du MCDP par des individus, des organisations et des entreprises pour la réalisation du projet du Musée. Cela représente un risque éventuel pour la Société. Néanmoins, les Amis ont connu beaucoup de succès dans la perception des sommes promises, jusqu'à présent, ce dont ils ont fait la preuve en effectuant deux versements : un de 20,48 millions de dollars, en février 2008, et un autre de 24,55 millions peu après la fin du présent exercice, en avril 2009. Les deux prochains versements sont de 24,43 millions de dollars dû le 1er avril 2010, et de 20,06 millions au 1er avril 2011.

POUR LES HUIT MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2009

Le tableau suivant offre un aperçu de la composition du capital de la Société

	Solde au 10 août 2008	Changement en cours d'exercice hausse	Solde au 31 mars 2009
Capitaux propres			
• Bénéfices non répartis	– $	82 177 $	82 177 $
• Cumul des autres éléments du résultat étendu	– $	77 321 075 $	77 321 075 $
• Financement reporté pour les immobilisations corporelles	– $	32 343 347 $	32 343 347 $

13. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties. Au cours de l'exercice, la Société a engagé des charges de 459 320$ et comptabilisé des produits d'exploitation de 2 858 865$ découlant d'opérations avec des apparentés.

Au 31 mars 2009, la Société avait comptabilisé les sommes suivantes à son bilan en matière d'opérations entre apparentés :

	2009
Immobilisations corporelles	335 193 $
Créditeurs et charges à payer	620 835
Financement reporté pour les immobilisations corporelles	27 000 000
Crédits parlementaires reportés	241 135

14. ENGAGEMENTS

Au 31 mars 2009, la Société avait signé des contrats à long terme pour du matériel et des services, dont la valeur résiduelle s'établit à 1 081 360$. Au 31 mars 2009, la Société avait également signé des contrats à long terme de 48,1 millions de dollars pour des services de construction dans le cadre du Projet de construction, et il en reste pour 37,6 millions à verser. La fin du projet de construction est prévue en avril 2012.

Les versements minimaux à venir sont les suivants :

	2009
2009–10	22 372 484 $
2010–11	8 236 160
2011–12	8 039 716
	38 648 360 $

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR LES HUIT MOIS TERMINÉS LE 31 MARS 2009

15. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être exposée à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si l'un ou l'autre des événements futurs se produit ou manque à se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge seront comptabilisés dans les états financiers de la Société.

Il n'y a aucune réclamation en cours contre la Société et aucun montant n'a été inscrit au bilan à cet égard au 31 mars 2009.

16. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 15 avril 2009, la Société a acquis de la Ville de Winnipeg et de la Forks Renewal Corporation les terrains pour le projet de construction. La propriété des terrains reviendra à la Ville de Winnipeg et à la Forks Renewal Corporation, le jour où ceux-ci ne serviront plus aux activités muséales ou à toutes autres fins approuvées par les propriétaires précédents. La valeur des terrains ne peut être évaluée pour le moment.

À la fin de l'exercice, le Trust Royal détenait en fiducie des apports de 77 321 075 $ provenant de la province du Manitoba, de la Ville de Winnipeg et des Amis du MCDP, sommes devant être versées à la Société une fois le Musée incorporé dans la *Loi sur les musées* et le contrat de construction signé. Au 31 mars 2009, ces deux conditions avaient été remplies et le montant en fiducie est dûment inscrit au bilan à titre de créance. Ces sommes étant des apports affectés provenant de non propriétaires, les montants correspondants apparaissent sous la rubrique autres éléments du résultat étendu et ils seront virés au financement reporté pour immobilisations corporelles au fur et à mesure que les fonds seront utilisés pour la construction de l'édifice et des éléments d'exposition.

En avril 2009, les Amis du MCDP ont versé le second versement de leur apport au projet de construction, ainsi que l'exigeait l'Entente finale, soit une somme de 24,55 millions de dollars. Comme cet apport était dû le 1er avril 2009, il n'est donc pas comptabilisé comme créance au bilan.

TABLEAU 1 – CHARGES
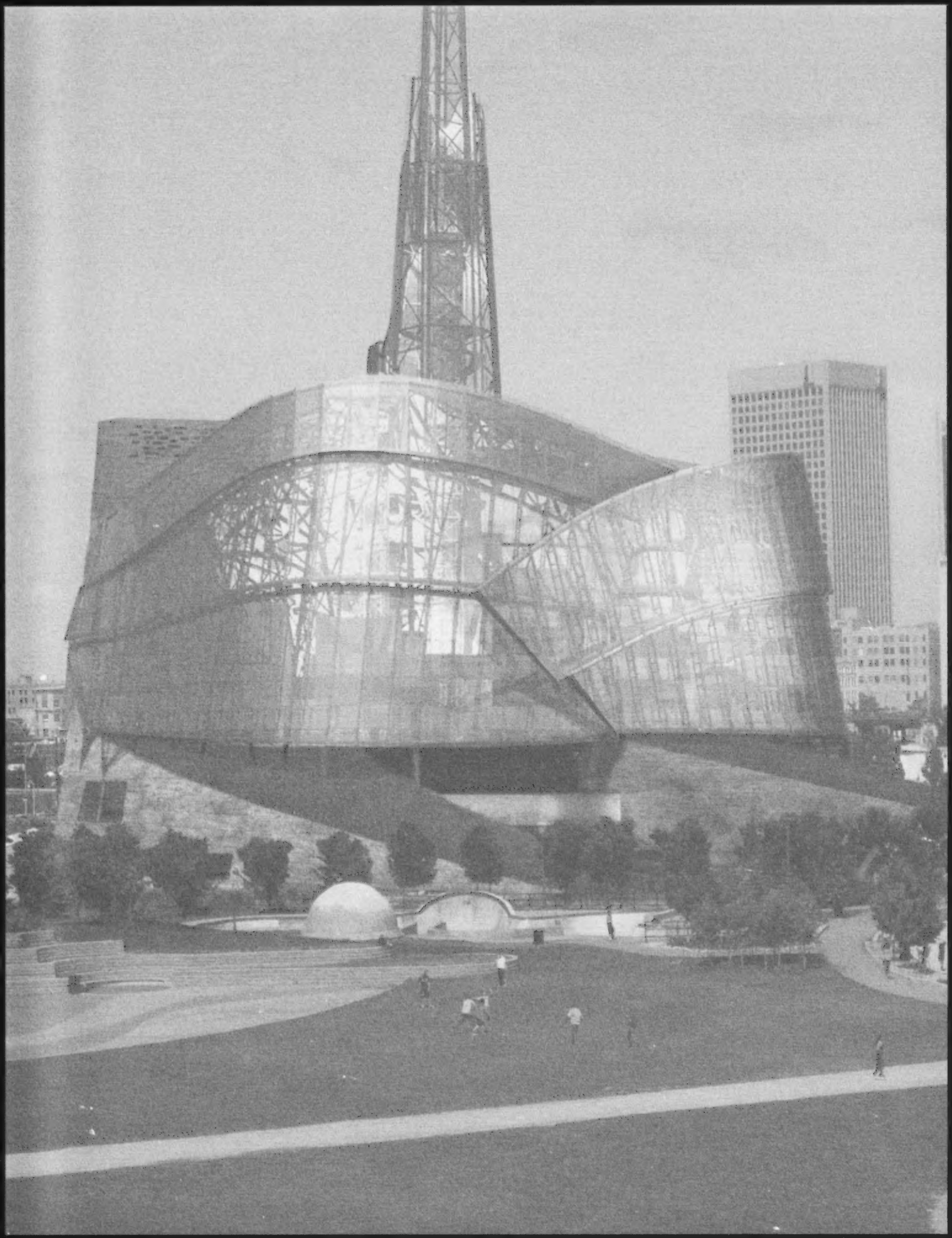
	2009
Services professionnels et spéciaux	989 578 $
Coûts du personnel	610 395
Fournitures de bureau et administration	266 308
Conception du contenu des expositions	261 532
Déplacements	209 565
Marketing et promotion	182 562
Amortissement des immobilisations corporelles	158 655
Installations	138 862
Total des charges	2 817 457 $